Art. 150

Les étiquettes de pelotes actuelles :



seront remplacées par les étiquettes suivantes:

pour Blanc:





































seront remplacées par les étiquettes suivantes:

pour Blanc:



Art. 151

Les étiquettes de pelotes actuelles :



seront remplacées par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :



Art. 151

Les étiquettes de pelotes actuelles :



seront remplacées par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :





pour Blanc et Couleurs :





pour Blanc et Couleurs:





Art. 185

Les étiquettes de pelotes actuelles :

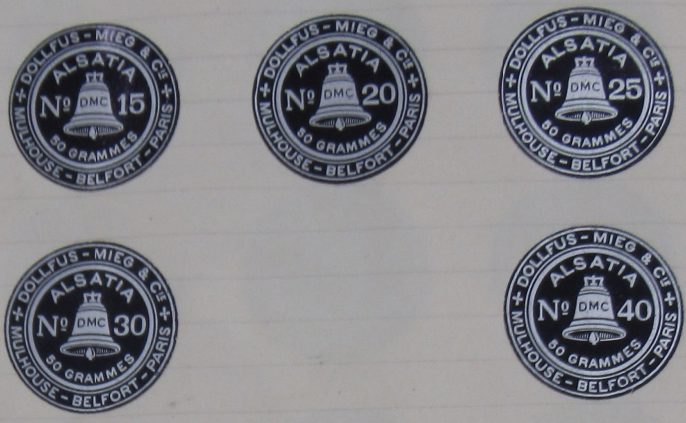

seront remplacées par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :

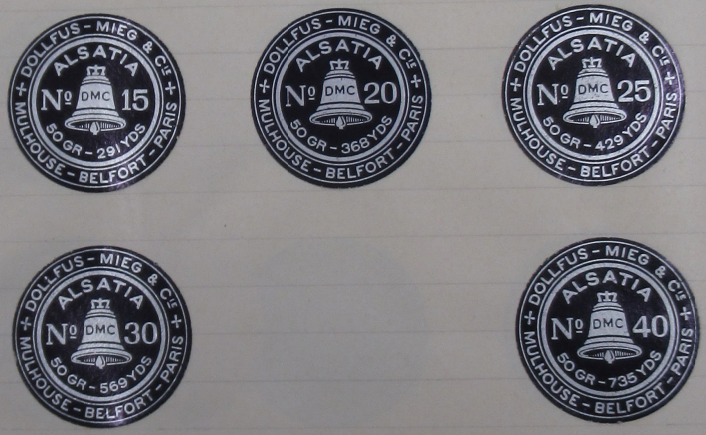

Art. 191

Art. 192

pour Blanc et Couleurs.

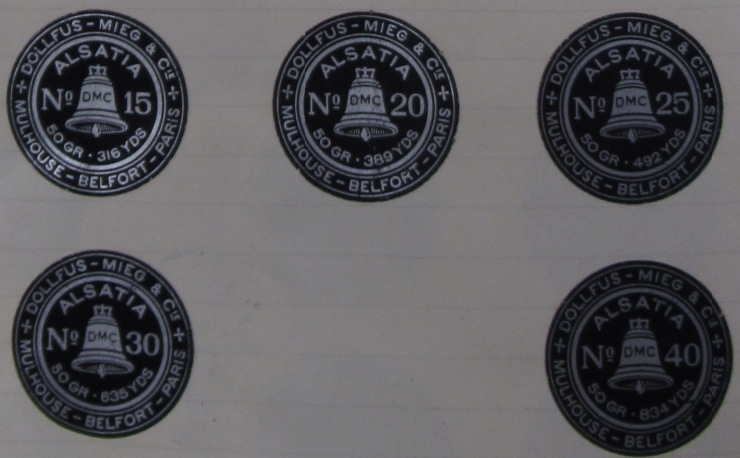

Art. 185

Les étiquettes de pelotes actuelles :

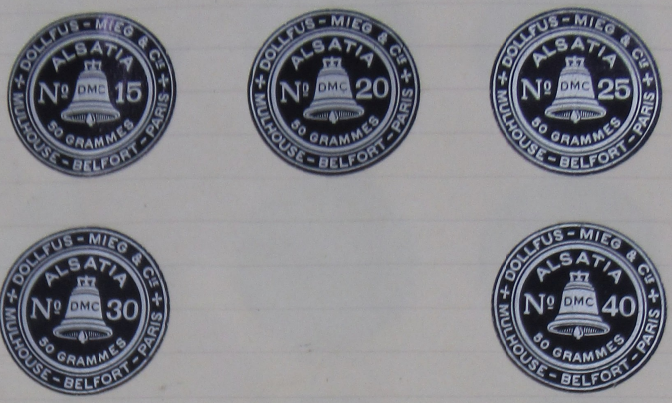

seront remplacées par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :

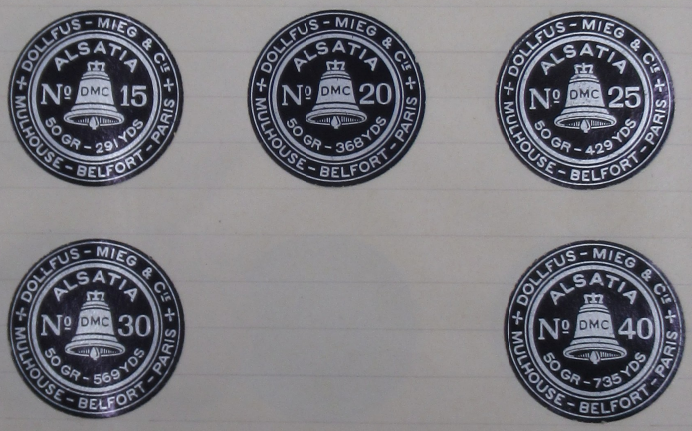

pour Blanc et Couleurs.

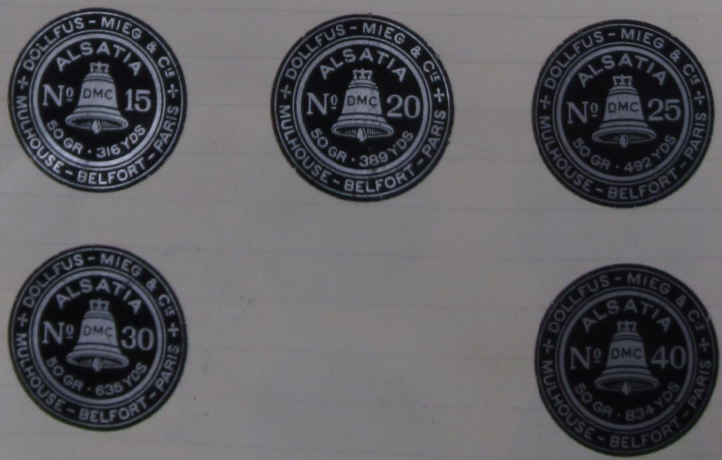

Art. 191

Art. 192

Art. 191

L'étiquette de pelote actuelle :



sera remplacée par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :



pour Blanc et Couleurs :



L'étiquette de pelote actuelle :

Art. 192



sera remplacée par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :



pour Blanc et Couleurs :



Art. 191

L'étiquette de pelote actuelle :



sera remplacée par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :



pour Blanc et Couleurs :



L'étiquette de pelote actuelle :

Art. 192



sera remplacée par les étiquettes suivantes :

pour Ecru et Noir :



pour Blanc et Couleurs :



Nos magasins contenant beaucoup de marchandises à E. U. A., non conformes aux nouvelles prescriptions, et l'établissement de ces nouvelles étiquettes ne pouvant se faire avant un temps assez long, les mesures transitoires suivantes seront adoptées :

1/ Les marchandises touchées par la nouvelle loi américaine, fabriquées avant le 1er Janvier 1920, et par conséquent non munies de l'indication du yardage et qui parviendront aux Etats-Unis après cette date, seront munies de l'étiquette suivante : Made in France prior to January 1st, 1920 Trade-marks reg. U. S. Pat. Off. collée sur l'enveloppe extérieure de chaque boîte, en remplacement provisoire de l'étiquette d'origine normale : Made in France Trade-marks reg. U. S. Pat. Off.

2/ Jusqu'à ce que les nouvelles étiquettes pour pelotes et bobines soient disponibles, les étiquettes actuelles continueront à être employées, et on collera sur chaque pelote une petite étiquette supplémentaire provisoire indiquant le yardage.

Ces étiquettes provisoires seront les suivantes :

Art. 116

Nos	5	8	12
Ecru et Noir	49 yards	89 yards	125 yards
Nos	5	8	12
Blanc et Couleurs	53 yards	95 yards	141 yards

Art. 116 A

Nos	3	5	8
Ecru et Noir	131 yards	240 yards	422 yards
Nos	3	5	8
Blanc et Couleurs	144 yards	263 yards	488 yards

Nos magasins contenant beaucoup de marchandises N. Y. C., non conformes aux nouvelles prescriptions, et l'établissement de ces nouvelles étiquettes ne pouvant se faire avant un temps assez long, les mesures transitoires suivantes seront adoptées :

1/ Les marchandises taxées par la nouvelle loi américaine, fabriquées avant le 1er Janvier 1920, et par conséquent non munies de l'indication du yardage et qui parviendront aux Etats Unis après cette date, seront munies de l'étiquette suivante : Made in France prior to January 1st, 1920 Trade-marks reg. U. S. Pat. Off. collée sur l'enveloppe extérieure de chaque boîte, en remplacement provisoire de l'étiquette d'origine normale : Made in France Trade-marks reg. U. S. Pat. Off.

2/ Jusqu'à ce que les nouvelles étiquettes pour pelotes et bobines soient disponibles, les étiquettes actuelles continueront à être employées, et on collera sur chaque pelote une petite étiquette supplémentaire provisoire indiquant le yardage.

Ces étiquettes provisoires seront les suivantes :

Art. 116

	5	8	12
Nos Ecru et Noir	49 yards	89 yards	125 yards
Nos Blanc et Couleurs	53 yards	95 yards	141 yards

Art. 116 A

	3	5	8
Nos Ecru et Noir	131 yards	240 yards	422 yards
Nos Blanc et Couleurs	144 yards	263 yards	488 yards

Art. 119 B

N°	25
Ecru et Noir	91 yards

N°	25
Blanc et Couleurs	100 yards

Art. 129

N°	50	60	70	80	90
Blanc	299 yards	347 yards	429 yards	509 yards	546 yards

N°	100	120	150	200
Blanc	589 yards	691 yards	856 yards	1018 yards

Art. 150

N°	1	3	5	10	15
Blanc	53 yards	105 yards	137 yards	159 yards	173 yards

N°	20	25	30	40	50
Blanc	226 yards	251 yards	283 yards	334 yards	385 yards

N°	60	70	80	90	100
Blanc	450 yards	473 yards	528 yards	560 yards	610 yards

N°	120	150	200
Blanc	655 yards	782 yards	842 yards

Art. 119 B

N°	25
Serré et Noir	91 yards

N°	25
Blanc et Couleurs	100 yards

Art. 129

N°	50	60	70	80	90
Blanc	299 yards	347 yards	429 yards	509 yards	546 yards

N°	100	120	150	200
Blanc	589 yards	691 yards	856 yards	1018 yards

Art. 150

N°	1	3	5	10	15
Blanc	53 yards	105 yards	137 yards	159 yards	173 yards

N°	20	25	30	40	50
Blanc	226 yards	251 yards	283 yards	334 yards	385 yards

N°	60	70	80	90	100
Blanc	450 yards	473 yards	528 yards	560 yards	610 yards

N°	120	150	200
Blanc	655 yards	782 yards	842 yards

Art. 151

Nos	1	2	3	5	10
Ecru et Noir	37 yards	62 yards	81 yards	102 yards	[illegible] yards

Art. 191

Nos	15	20	30	40	50
Ecru et Noir	129 yards	171 yards	206 yards	243 yards	275 yards

Art. 192

Nos	60	70	80	100	150
Ecru et Noir	318 yards	350 yards	389 yards	452 yards	566 yards

Nos	1	2	3	5	10
Blanc et Couleurs	42 yards	70 yards	91 yards	115 yards	135 yards

Nos	15	20	30	40	50
Blanc et Couleurs	145 yards	192 yards	231 yards	273 yards	309 yards

No 10

Nos	60	70	80	100	150
Blanc et Couleurs	357 yards	393 yards	437 yards	508 yards	636 yards

Art. 185

Nos	15	20	25	30	40
Ecru et Noir	291 yards	368 yards	429 yards	569 yards	735 yards
Blanc et Couleurs	316 yards	389 yards	492 yards	635 yards	834 yards

Art. 151

Nos	1	2	3	5	10
Ecru et Noir	37 yards	62 yards	81 yards	102 yards	129 yards

Art. 191

Nos	15	20	30	40	50
Ecru et Noir	129 yards	171 yards	206 yards	243 yards	275 yards

Art. 192

Nos	60	70	80	100	150
Ecru et Noir	318 yards	350 yards	389 yards	452 yards	566 yards

Nos	1	2	3	5	10
Blanc et Couleurs	42 yards	70 yards	91 yards	115 yards	135 yards

Nos	15	20	30	40	50
Blanc et Couleurs	145 yards	192 yards	231 yards	273 yards	309 yards

No 100

Nos	60	70	80	100	150
Blanc et Couleurs	357 yards	393 yards	437 yards	508 yards	636 yards

Art. 185

Nos	15	20	25	30	40
Ecru et Noir	291 yards	368 yards	429 yards	569 yards	735 yards
Blanc et Couleurs	316 yards	389 yards	492 yards	635 yards	834 yards

Art. 191 — No 25 — Ecru et Noir : 72 yards — No 25 — Blanc et Couleurs : 78 yards

Art. 192 — No 25 — Ecru et Noir 50 yards — No 25 — Blanc et Couleurs 59 yards

Ces étiquettes provisoires seront appliquées à la partie supérieure des cotés de la pelote.

2 Janvier 1920

E. [illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 2 Janvier 1920

Ch. [illegible]

No 100 — Modification de l'impression des factures.

Nos factures, ainsi que celles des dépôts, ont été imprimées jusqu'à présent en deux tirages, rouge et noir. Afin de simplifier leur exécution, il a été décidé de supprimer dorénavant le tirage rouge et de faire l'impression de tout le texte uniquement en noir.

Mulhouse, le 12 Janvier 1920.

E. [illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Janvier 1920

Ch. [illegible]

Art. 191

N° 25 — Ecru et Noir : 72 yards

N° 25 — Blanc et Couleurs : 78 yards

Art. 192

N° 25 — Ecru et Noir : 50 yards

N° 25 — Blanc et Couleurs : 59 yards

Ces étiquettes provisoires seront appliquées à la partie supérieure des côtés de la pelote.

2 Janvier 1920

E. Koppitz

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 2 Janvier 1920

ch. Lalance

N° 100

Modification de l'impression des factures.

Nos factures, ainsi que celles des dépôts, ont été imprimées jusqu'à présent en deux tirages, rouge et noir. Afin de simplifier leur exécution, il a été décidé de supprimer dorénavant le tirage rouge et de faire l'impression de tout le texte uniquement en noir.

Mulhouse, le 12 Janvier 1920.

E. Ribeaupierre

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Janvier 1920

ch. Lalance

N° 101

Augmentation du capital social.

Il a été décidé qu'au fur et à mesure de la réimpression des imprimés portant la mention :
« Capital social Fr 12 500 000 »
elle serait à changer en :
« Capital social Fr 25 000 000 »

Mulhouse, le 13 janvier 1930.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 13 janvier 30

N° 102

Changement de papier pour les Bandelettes Crochet placées dans les pelotes d'Articles D. M. C.

Jusqu'à présent les bandelettes Crochet ont été imprimées sur du papier chromo lisse, pesant moins de 100 grammes au mètre carré.

chromo lisse

En raison des difficultés de se procurer ce papier dans cette force, il a été décidé d'employer en remplacement et jusqu'à nouvel ordre, un papier blanc ordinaire mince, dit, surglacé. Lors de chaque impression, il y aura lieu de voir si l'ancien papier ne pourra pas encore être trouvé.

impr ordinaire surglacé

Mulhouse, le 22 janvier 1930.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 22 janvier 30

N° 103

Calcul des prix de revient.

Il a été décidé que les Frais généraux seront dorénavant et jusqu'à nouvel ordre à compter comme suit :

Frais généraux sur main-d'œuvre.

Composition	130 %	au lieu de 110 %
Impression et bronzage	200 %	» 170 %
Refilme, nettoyage et laminage après bronzage	110 %	» 90 %

Frais généraux sur matières premières.

pour Publications	12 %	au lieu de 10 %
» Articles divers	30 %	comme auparavant

Mulhouse le 9 Février 1930

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9 Février 30

N° 104

Modification de l'impression des Extraits des Tarifs D. M. C.

Jusqu'à présent, les Extraits de nos tarifs ont été imprimés en deux couleurs : les prix, le numéro de l'article et l'encadrement de chaque page en rouge et le texte en noir. Afin de simplifier ces tirages, il a été décidé de supprimer le tirage rouge et d'imprimer ces Extraits en une seule couleur, en bleu foncé.

Le 7me Extrait du tarif F N° 13 a été imprimé pour la première fois de cette manière

Mulhouse, le 1 Mars 1930

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 1 Mars 30

No 101

Augmentation du capital social.

Il a été décidé qu'au fur et à mesure de la réimpression des imprimés portant la mention :
" Capital social Fr 12.500.000. "
celle-ci sera à changer en :
" Capital social Fr 25.000.000. "

Mulhouse, le 12 Janvier 1920.

E. Rittmeyer

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Janvier 1920

Ch. Seltzer

No 102

Changement de papier pour les Bandelettes Crochet placées dans les pelotes d'Articles D. M. C.

Jusqu'à présent les bandelettes Crochet ont été imprimées sur du papier chromo lisse, pesant moins de 100 grammes au mètre carré.

En raison des difficultés de se procurer ce papier dans cette force, il a été décidé d'employer en remplacement et jusqu'à nouvel ordre, un papier blanc ordinaire mince, dit, surglacé. Lors de chaque impression, il y aura lieu de voir si l'ancien papier ne pourra pas encore être trouvé.

chromo lisse

impr. ordinaire surglacé

Mulhouse, le 22 Janvier 1920.

E. Rittmeyer

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 22 Janvier 1920

Ch. Seltzer

No 103

Calcul des prix de revient.

Il a été décidé que les Frais généraux seront dorénavant et jusqu'à nouvel ordre à compter comme suit :

Frais généraux sur main-d'oeuvre.

Composition	130 %	au lieu de 110 %
Impression et bronzage	200 %	" 170 %
Reliure, nettoyage et laminage après bronzage	110 %	" 90 %

Frais généraux sur matières premières.

pour Publications	12 %	au lieu de 10 %
" Articles divers	30 %	comme auparavant

Mulhouse le 9 Février 1920

E. Rittmeyer

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 9 Février 1920

Ch. Seltzer

No 104

Modification de l'impression des Extraits des Tarifs D. M. C.

Jusqu'à présent, les Extraits de nos tarifs ont été imprimés en deux couleurs : les prix, le numéro de l'article et l'encadrement de chaque page en rouge et le texte en noir. Afin de simplifier ces tirages, il a été décidé de supprimer le tirage rouge et d'imprimer ces Extraits en une seule couleur, en bleu foncé.

Le 7me Extrait du tarif F. No 13 a été imprimé pour la première fois de cette manière

Mulhouse, le 8 Mars 1920

E. Rittmeyer

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 8 Mars 1920

Ch. Seltzer

No 105

Etuis pour Encyclopédies.

Le carton sur mince, utilisé normalement, n'étant pas disponible, ces étuis seront confectionnés jusqu'à nouvel ordre avec le carton jaune Eschudi, qui se trouve en stock au Cartonnage et qui n'a pas d'autre emploi.

Les lettres distinctives F.A.I.E. ne seront pas imprimées sur ces étuis provisoires.

Mulhouse, le 15 Mars 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Mars 1920

No 106.

Patrons sur toile de l'Album „La Dentelle Renaissance" (édition italienne)

Par suite du prix actuellement très élevé de la toile employée jusqu'à présent pour l'impression des patrons de l'album „La Dentelle Renaissance", il a été décidé de remplacer, pour l'édition italienne qui est à réimprimer, la toile pour patrons par du papier parcheminé, tel qu'il est utilisé pour les calques de l'album „Alphabet de la Brodeuse" formats in 8° et in-16.

Avant chaque réimpression d'albums dans le genre ci-dessus, il y aura lieu de voir si la toile en question pourra être réutilisée pour l'impression des patrons.

Mulhouse, le 14 Avril 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14 Avril 1920

No 107

Feuillet „Prix de revente des publications" à mettre dans les albums D. R. C.

Il a été décidé de mettre dans chaque [illegible] de la Bibliothèque D. R. C. et dans les quatre langues, [illegible] indiquant les prix de vente au détail de ces publi-

[illegible] ces listes de prix sont imprimées dans les quatre [illegible] française, anglaise, italienne et allemande, d'après [illegible] ci-contre et jointes à la fin des albums entre [illegible] „Bibliothèque" et la première page d'annonce. [illegible] 121, 130)

Mulhouse, le 16 Juillet 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 16 Juillet 1920

In Vorbereitung:
Kreuzstich - Neue Muster, Album IV (Gross-Oktav Format).
Hardanger Arbeiten, Album II (Gross-Oktav Format).

Diese im Juli 1920 aufgestellte Preisliste ist bis auf weiteres gültig.

No 108.

Modification de la reliure de l'Album „Les Dentelles aux Fuseaux, 1ère Série"

Il a été décidé que par mesure d'économie, la reliure de la publication „Les Dentelles aux Fuseaux, 1ère Série", sera dorénavant modifiée en ce sens que les patrons ne seront plus brochés avec le texte, mais qu'ils seront réunis sous une enveloppe spéciale, et joints au texte dans l'étui habituel.

Mulhouse, le 3 Août 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 3 Août 1920

No 105

Etuis pour Encyclopédies.

Le carton est mince, utilisé normalement, n'étant pas disponible, ces étuis seront confectionnés jusqu'à nouvel ordre avec le carton jaune Eschudi, qui se trouve en stock au Cartonnage et qui n'a pas d'autre emploi.

Les lettres distinctives F.A.I.E. ne seront pas imprimées sur ces étuis provisoires.

Mulhouse, le 15 Mars 1920

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Mars 1920

No 106.

Patrons sur toile de l'Album „La Dentelle Renaissance" (édition italienne)

Par suite du prix actuellement très élevé de la toile employée jusqu'à présent pour l'impression des patrons de l'album „La Dentelle Renaissance", il a été décidé de remplacer, pour l'édition italienne qui est à réimprimer, la toile pour patrons par du papier parcheminé, tel qu'il est utilisé pour les calques de l'album „Alphabet de la Broderie" format in 8° et in-16.

Avant chaque réimpression d'albums dans le genre ci-dessus, il y aura lieu de voir si la toile en question pourra être réutilisée pour l'impression des patrons.

Mulhouse, le 14 Avril 1920

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14 Avril 1920

No 107

Feuillet „Prix de revente des publications" à insérer dans les albums D. M. C.

Il a été décidé de mettre dans chaque [illegible] de la Bibliothèque D. M. C. et dans les quatre langues, [illegible] indiquant les prix de vente au détail de ces publi-

Ces listes de prix sont imprimées dans les quatre français, anglaise, italienne et allemande, d'après [illegible] ci-contre et jointes à la fin des albums entre [illegible] „Bibliothèque" et la première page d'annonce. [illegible] 121, 130.)

Mulhouse, le 16 Juillet 1920

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 16 Juillet 1920

In Vorbereitung:
Erzeustich - Neue Muster, Album IV (Gross-Oktav Format).
Bardanger Arbeiten, Album II (Gross-Oktav Format).

Diese im Juli 1920 aufgestellte Preisliste ist bis auf weiteres gültig.

No 108.

Modification de la reliure de l'Album „Les Dentelles aux Fuseaux, 1ère Série"

Il a été décidé que par mesure d'économie, la reliure de la publication „Les Dentelles aux Fuseaux, 1ère Série", sera dorénavant modifiée en ce sens que les patrons ne seront plus brochés avec le texte, mais qu'ils seront réunis sous une enveloppe spéciale, et joints au texte dans l'étui habituel.

Mulhouse, le 3 Août 1920

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 3 Août 1920



de la toile employ
des patrons de l'
a été décidé de re
est à réimprimer
parcheminé, tel
l'album „ Alphab

Ava
le genre ci-dessu
en question pour
des patrons.

TH. DE DILLMONT, Éditeur

MULHOUSE (Haut-Rhin)

Prix de vente des publications

de la

BIBLIOTHÈQUE D·M·C

Encyclopédie des Ouvrages de Dames, format in-8°	Fr.	15.65
Encyclopédie des Ouvrages de Dames, format de poche	»	6.25
Albums de Broderies au Point de Croix, Ire et IIIme Série, format in-4°, chaque Série	»	6.25
Album de Broderies au Point de Croix, IIme Série, format in-4°	»	10.25
Point de Croix · Nouveaux Dessins, Ire Série, format in-8°	»	0.90
Point de Croix · Nouveaux Dessins, IIme et IIIme Série, format grand in-8°, chaque Série	»	1.50
Point de Marque, Ire Série, format in-8°	»	0.40
Alphabet de la Brodeuse, format in-8°	»	3.15
Alphabet de la Brodeuse, format in-16	»	1.90
Alphabets et Monogrammes, format in-4° oblong	»	6.25
Motifs pour Broderies, Ire et IIme Série, format in-8°, chaque Série	»	4.40
Motifs pour Broderies, IIIme et IVme Série, format grand in-8°, chaque Série	»	2.15
Motifs pour Broderies, Vme Serie, format grand in-8°	»	2.75
Le Crochet, Ire et IIme Série, format in-4°, chaque Série	»	7.75
Le Crochet, IIIme Série, format grand in-8°	»	3.75
La Guipure d'Irlande, format grand in-8°	»	7.75
Le Tricot, Ire et IIme Série, format in-4°, chaque Série	»	10.25
Le Filet-Richelieu, format in-4°	»	10.25

Diese im Juli 1920 aufgestellte Preisliste ist bis auf weiteres gültig.

Le Filet brodé, format in-8°	Fr.	1.90
La Broderie sur Lacis, Ire et IIme Série, format in-4°, chaque Série	»	6.25
Le Macramé, format in-4°	»	10.25
Broderies norvégiennes, Ire Série, format grand in-8°	»	3.15
Les Jours sur Toile, Ire Série, format in-8°	»	1.90
Les Jours sur Toile, IIme Série, format in-8°	»	3.15
La Broderie au Passé, format in-4°	»	10.25
Motifs de Broderie copte, Album I, II et III, format in-4°, chaque Album	»	10.25
La Broderie sur Tulle, Ire Série, format grand in-8°	»	3.75
Les Dentelles aux Fuseaux, Ire Série, format in-8°	»	11.90
Les Dentelles à l'Aiguille, Ire Série, format grand in-8°	»	4.65
La Dentelle Renaissance, format in-8°	»	6.25
La Dentelle Ténériffe, format in-8°	»	1.25
Recueil d'Ouvrages divers, format in-4°	»	6.25

En préparation :

Point de Croix · Nouveaux Dessins, IVme Série, format grand in-8°.
Broderies norvégiennes, IIme Série, format grand in-8°.

Cette liste de prix établie en Juillet 1920 est valable jusqu'à nouvel ordre

Le Filet brodé, format in-8° ..... Fr. 1.90
La Broderie sur Lacis, Ire et IIme Série, format in-4°, chaque Série ... » 6.25
Le Macramé, format in-4° ..... » 10.25
Broderies norvégiennes, Ire Série, format grand in-8° ..... » 3.15
Les Jours sur Toile, Ire Série, format in-8° .....
Les Jours sur Toile, IIme Série, fo...
La Broderie au P...

TH. DE DILLMONT, Éditeur

MULHOUSE (Haut-Rhin)

Retail prices of the publications

of the

D·M·C LIBRARY

Encyclopedia of Needlework. In-16mo	3/3
Albums for Cross Stitch Embroidery (Albums de Broderies au Point de Croix), I^st and IIIrd Series. In-4°. Each Series	3/3
Album for Cross Stitch Embroidery (Album de Broderies au Point de Croix), IInd Series. In-4°	5/6
Cross Stitch · New Designs, I^st Series. In-8°	6^d
Cross Stitch · New Designs, IInd and IIIrd Series, in large octavo. Each Series	10^d
Marking Stitch, I^st Series. In-8°	3^d
The Embroiderer's Alphabet (Alphabet de la Brodeuse). In-8°	1/8
The Embroiderer's Alphabet (Alphabet de la Brodeuse). In-16mo	1/–
Alphabets and Monograms (Alphabets et Monogrammes). In-4°. (Oblong shape)	3/3
Motifs for Embroideries (Motifs pour Broderies), I^st and IInd Series. In-8°. Each Series	2/6
Motifs for Embroideries, IIIrd and IVth Series, in large octavo. Each Series	1/2
Motifs for Embroideries, V^th Series, in large octavo	1/6
Crochet Work (Le Crochet), I^st and IInd Series. In-4°. Each Series	4/–
Crochet Work, IIIrd Series, in large octavo	2/–
Irish Crochet Lace, in large octavo	4/–
Knitting (Le Tricot), I^st and IInd Series. In-4°. Each Series	5/6

Diese im Juli 1920 aufgestellte Preisliste ist bis auf weiteres gültig.

French Net Work (Le Filet-Richelieu). In-4°	5/6
The Net Work. In-8°	1/–
Net Work Embroidery (La Broderie sur Lacis), Ist and IInd Series. In-4°. Each Series	3/3
« Macramé » (Le Macramé). In-4°	5/6
Hardanger Embroideries, Ist Series, in large octavo	1/8
Drawn thread Work, Ist Series. In-8°	1/–
Drawn thread Work, IInd Series. In-8°	1/8
Flat Stitch Embroidery (La Broderie au Passé). In-4°	5/6
Motifs for Coptic Embroidery (Motifs de Broderie copte), Ist, IInd and IIIrd Part. In-4°. Each Part	5/6
Embroidery on Tulle, Ist Series, in large octavo	2/–
Pillow Laces (Les Dentelles aux Fuseaux), Ist Series. In-8°	6/3
Needle made Laces, Ist Series, in large octavo	2/6
Point Lace (La Dentelle Renaissance). In-8°	3/3
Teneriffe Lace Work. In-8°	8d
New Patterns in old Style, Ist and IInd Part. In-4°. Each Part	6/3
Works of various kinds (Recueil d'Ouvrages divers). In-4°	3/3

In course of preparation:

Cross Stitch · New Designs, IVth Series, in large octavo.

Hardanger Embroideries, IInd Series, in large octavo.

This price list established in July 1920 is valid till further notice.

French Net Work (Le Filet-Richelieu). In-4° 5

The Net Work. In-8° 1/-

Net Work Embroidery (La Broderie sur Lacis), Ist and IInd Series. In-4°. Each Series 3/3

« Macramé » (Le Macramé). In-4° 5/6

Hardanger Embroideries, Ist Series, in large oct...

Drawn thread Work Ist S...

TH. DE DILLMONT, Éditeur

MULHOUSE (Haut-Rhin)

Prezzi di vendita delle pubblicazioni

della

BIBLIOTECA D·M·C

Enciclopedia dei Lavori femminili (Encyclopédie des Ouvrages de Dames), formato in-8°	L.	25.50
Enciclopedia dei Lavori femminili (Encyclopédie des Ouvrages de Dames), formato tascabile	»	10.—
Album di Ricami a Punto in croce (Albums de Broderies au Point de Croix), Iª e IIIª Serie, formato in-4°. Ciascuna Serie	»	10.65
Album di Ricami a Punto in croce (Album de Broderies au Point de Croix), IIª Serie, formato in-4°	»	17.20
Punto in croce · Nuovi disegni (Point de Croix · Nouveaux dessins), Iª Serie, formato in-8°	»	1.50
Punto in croce · Nuovi disegni (Point de Croix · Nouveaux dessins), IIª e IIIª Serie, formato in-8° grande. Ciascuna Serie	»	2.50
Punto di marca (Point de Marque), Iª Serie, formato in-8°. Ciascuna copia	»	0.65
Alfabeto della Ricamatrice (Alphabet de la Brodeuse), formato in-8°	»	5.40
Alfabeto della Ricamatrice (Alphabet de la Brodeuse), formato in-16	»	3.15
Alfabeti e Monogrammi (Alphabets et Monogrammes), formato in-4° oblungo	»	10.65
Motivi per Ricami (Motifs pour Broderies), Iª e IIª Serie, formato in-8°. Ciascuna Serie	»	7.30
Motivi per Ricami (Motifs pour Broderies), IIIª e IVª Serie, formato in-8° grande. Ciascuna Serie	»	3.50
Motivi per Ricami (Motifs pour Broderies), Vª Serie, formato in-8° grande	»	4.50
Lavori a uncinetto (Le Crochet), Iª e IIª Serie, formato in-4°. Ciascuna Serie	»	12.50
Lavori a uncinetto (Le Crochet), IIIª Serie, formato in-8° grande	»	6.—
Merletti d'Irlanda (La Guipure d'Irlande), formato in-8° grande	»	12.—
Lavori a maglia (Le Tricot), Iª e IIª Serie, formato in-4°. Ciascuna Serie	»	16.50
La Reticella Richelieu (Le Filet-Richelieu), formato in-4°	»	16.50

Diese im Juli 1920 *aufgestellte Preisliste ist bis auf weiteres gültig.*

La Reticella ricamata (Le Filet brodé), formato in-8°	L.	3.10
Il Ricamo su Canovaccio (La Broderie sur Lacis), I^a e II^a Serie, formato in-4°. Ciascuna Serie	»	10.40
Il « Macramé » (Le Macramé), formato in-4°	»	16.70
Ricami Norvegesi (Broderies Norvégiennes), I^a Serie, formato in-8° grande	»	5.30
Punti a giorno su Tela (Les Jours sur Toile), I^a Serie, formato in-8°	»	3.15
Punti a giorno su Tela (Les Jours sur Toile), II^a Serie, formato in-8°	»	5.—
Il Ricamo a Punto a raso (La Broderie au Passé), formato in-4°	»	16.50
Ricami di Stile cofto (Motifs de Broderie copte), Album I, II e III, formato in-4°. Ciascun Album	»	16.50
Il Ricamo su tulle (La Broderie sur Tulle), I^a Serie, formato in-8° grande	»	6.15
Trine al Tombolo (Les Dentelles aux Fuseaux), I^a Serie, formato in-8°	»	18.80
Trine all' Ago (Les Dentelles à l'Aiguille), I^a Serie, formato in-8° grande	»	7.50
Trine Rinascimento (La Dentelle Renaissance), formato in-8°	»	9.70
Il Merletto Teneriffa (La Dentelle Ténériffe), formato in-8°	»	2.15
Raccolta di Lavori diversi (Recueil d'Ouvrages divers), formato in-4°	»	10.50

In preparazione :

Punto in croce · Nuovi disegni (Point de Croix · Nouveaux dessins), IV^a Serie, formato in-8° grande.

Ricami Norvegesi (Broderies Norvégiennes), II^a Serie, formato in-8° grande.

Questa distinta dei prezzi, stabilita in Luglio 1920, è valevole fino a nuovo avviso.

TH. DE DILLMONT, Éditeur
MULHOUSE (Haut-Rhin)

Verkaufspreise der Musterbücher
der
BIBLIOTHEK D·M·C

Encyklopädie der weiblichen Handarbeiten, Oktav Format..... Fr. 15.65
Encyklopädie der weiblichen Handarbeiten, Taschenformat ..... Fr. 6.25
Albums für Kreuzstich-Stickerei, Album I und III (Quart Format).
Jedes Album..... Fr. 6.25
Album für Kreuzstich-Stickerei, Album II (Quart Format)..... Fr. 10.25
Kreuzstich · Neue Muster, Album I (Oktav Format)..... Fr. 0.90
Kreuzstich · Neue Muster, Album II und III (Gross-Oktav Format).
Jedes Album... ..... Fr. 1.50
Merkstich, Album I (Oktav Format)..... Fr. 0.40
Alphabete für die Stickerin, Album in grossem Format..... Fr. 3.15
Alphabete für die Stickerin, Album in kleinem Format..... Fr. 1.90
Alphabete und Monogramme, Album in Quart Format ..... Fr. 6.25
Vorlagen für Stickereien, Album I u. II (Oktav Format). Jedes Album Fr. 4.40
Vorlagen für Stickereien, Album III und IV (Gross-Oktav Format).
Jedes Album..... Fr. 2.15
Vorlagen für Stickereien, Album V (Gross-Oktav Format) ..... Fr. 2.75
Die Häkelarbeit, Album I und II (Quart Format). Jedes Album..... Fr. 7.75
Die Häkelarbeit, Album III (Gross-Oktav Format) ..... Fr. 3.75
Irische Spitzen, Album in Gross-Oktav Format..... Fr. 7.75
Die Strickarbeit, Album I und II (Quart Format). Jedes Album..... Fr. 10.25
Filet-Richelieu, Album in Quart Format..... Fr. 10.25

Die Stickerei auf Netz-Kanavas, Album I und II (Quart Format). Jedes Album	Fr. 6.25
Die Knüpfarbeit, Album in Quart Format	Fr. 10.25
Hardanger Arbeiten, Album I (Gross-Oktav Format)	Fr. 3.15
Die Durchbrucharbeit, Album I (Oktav Format)	Fr. 1.90
Die Durchbrucharbeit, Album II (Oktav Format)	Fr. 3.15
Die Plattsticharbeit, Album in Quart Format	Fr. 10.25
Koptische Stickereien, Album I, II u. III (Quart Format). Jedes Album	Fr. 10.25
Die Tüllstickerei, Album I (Gross-Oktav Format)	Fr. 3.75
Die Klöppelspitzen, Album I (Oktav Format)	Fr. 11.90
Die Nadelspitzen, Album I (Gross-Oktav Format)	Fr. 4.65
Die Bändchenspitze, Heft in Oktav Format	Fr. 6.25
Die Teneriffaspitze, Album in Oktav Format	Fr. 1.25
Sammlung verschiedener Handarbeiten, Album in Quart Format	Fr. 6.25

In Vorbereitung:

Kreuzstich · Neue Muster, Album IV (Gross-Oktav Format).
Hardanger Arbeiten, Album II (Gross-Oktav Format).

Diese im Juli 1920 aufgestellte Preisliste ist bis auf weiteres gültig

No 107

Feuillet „Prix de revente des publications" à mettre dans les albums D. M. C.

Il a été décidé de mettre dans chaque ouvrage de la Bibliothèque D. M. C. et dans les quatre langues, une liste indiquant les prix de vente au détail de ces publications.

Ces listes de prix sont imprimées dans les quatre langues : française, anglaise, italienne et allemande, d'après le modèle ci-contre et jointes à la fin des albums entre la page „Bibliothèque" et la première page d'annonce.

(Voir ordres 111, 121, 130)

Mulhouse, le 16 Juillet 1920

E. Gilliard

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 16 Juillet 1920

Ch. Leblanc

No 108.

Modification de la reliure de l'Album „Les Dentelles aux Fuseaux, 1ère Série"

Il a été décidé que par mesure d'économie, la reliure de la publication "Les Dentelles aux Fuseaux, 1ère Série", sera dorénavant modifiée en ce sens que les patrons ne seront plus brochés avec le texte, mais qu'ils seront réunis sous une enveloppe spéciale, et joints au texte dans l'étui habituel.

Mulhouse, le 3 Août 1920

E. Rapp

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 3 Août 1920

Ch. Leblanc

Die Knüpfarbeit, Album in Quart Format ..... Fr. 6 25
Hardanger Arbeiten, Album I (Gross-Oktav Format) ..... Fr. 10 25
Die Durchbrucharbeit, Album I (Oktav Format) ..... Fr. 3 15
Die Durchbrucharbeit, Album II (Oktav Format) ..... Fr. 1 90
Die Platsticharbeit, Album in Quart Format ..... Fr. 3 15
Koptische Stickereien, Album I, II u. III (Quart Format), Jedes Album Fr. 10 25

№ 109

Changement de papier pour les étiquettes pour bobines Retors d'Alsace 10 et 25 grs.

rose chiné

rose uni

Le papier rose chiné, employé jusqu'à présent pour ces étiquettes ne pouvant actuellement pas être fourni, il a été décidé d'utiliser dorénavant et jusqu'à nouvel ordre du papier rose uni, suivant échantillon collé ci-contre.

Mulhouse, le 10 Août 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 10 Août 1920

Ch. Verkinder

№ 110.

Réduction de l'intervalle entre les étiquettes „Retors pour Mercerie et Retors spéc. pour Mercerie, cobs de 50 grs. imprimées par feuilles entières.



Dans le but d'éviter les chutes inutilisables de papier acier qui se sont produites sur les bords des feuilles d'étiquettes imprimées pour Retors pour Mercerie et Retors spécial pour Mercerie écheveaux de 50 grammes, il a été décidé que l'intervalle de 14 points entre les étiquettes serait réduit à 10 points de manière à pouvoir placer sur une feuille, en largeur et en hauteur, une rangée de clichés de plus qu'auparavant.

La feuille entière en format 53x65 centimètres comprendra donc 143 étiquettes au lieu de 130 comme précédemment; les étiquettes découpées deviendront par ce fait un peu plus petites.

Mulhouse, le 23 Septembre 1920.

E. Rapp

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 23 Septembre 1920

Ch. Verkinder

№ 111

Deux feuillets: „Prix de vente des Publications" au lieu d'un dans les albums D. M. C.

Contrairement à l'ordre № 107 qui précède, il a été décidé que chaque ouvrage dans les quatre langues, contiendra deux listes indiquant les prix de vente au détail (des albums) de la Bibliothèque D. M. C.

Une de ces listes est à placer au commencement de l'album entre la couverture et la page-titre, l'autre est à intercaler entre la page de la notice Bibliothèque D. M. C. et la première page des annonces, à la fin de l'album.

Pour les Encyclopédies format in-8° et format in-4°, l'emplacement des listes diffère des autres albums en ce sens que l'une figurera, non au commencement, entre couverture et page de titre, mais à la page relatant les anciens prix des Encyclopédies, l'autre est placée à la fin du livre au même endroit que dans les autres albums. Les publications* destinées pour l'Amérique ne contiendront pas de feuillets de prix de vente; il en est de même pour les feuilles Point de Marque espagnoles.

Mulhouse 6 Octobre 1920

E. Rapp

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 6 Octobre 1920

Ch. Verkinder

* avec texte anglais

N° 109

Changement de papier pour les étiquettes pour bobines Retors d'Alsace 10 et 25 grs.

rose chiné

rose uni

Le papier rose chiné, employé jusqu'à présent pour ces étiquettes ne pouvant actuellement pas être trouvé, il a été décidé d'utiliser dorénavant et jusqu'à nouvel ordre du papier rose uni, suivant échantillon collé ci-contre.

Mulhouse, le 10 Août 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 10 Août 1920

N° 110.

Réduction de l'intervalle entre les étiquettes „Retors pour Mercerie et Retors spéc. pour Mercerie, écheˣ de 50 grs, imprimées par feuilles entières.



Dans le but d'éviter les chutes inutilisables de papier acier qui se sont produites sur les bords des feuilles d'étiquettes imprimées pour Retors pour Mercerie et Retors spécial pour Mercerie échevaux de 50 grammes, il a été décidé que l'intervalle de 14 points entre les étiquettes serait réduit à 11 points de manière à pouvoir placer sur une feuille, en largeur et en hauteur, une rangée de clichés de plus qu'auparavant.

La feuille entière en format 53×65 centimètres comprendra donc 153 étiquettes au lieu de 138 comme précédemment; les étiquettes découpées deviendront donc un peu plus petites.

Mulhouse, le 23 Septembre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 23 Septembre 1920

N° 111

Deux feuillets: „Prix de revente des Publications" au lieu d'un dans les albums D. M. C.

Contrairement à l'ordre N° 107 qui précède, il a été décidé que chaque ouvrage dans les quatre langues, contiendra deux listes indiquant les prix de vente au détail de la Bibliothèque D. M. C (des albums)

Une de ces listes est à placer au commencement de l'album entre la couverture et la page-titre, l'autre est à intercaler entre la page de la notice Bibliothèque D. M. C et la première page des annonces, à la fin de l'album.

Pour les Encyclopédies format in-8° et format in-16, l'emplacement des listes diffère des autres albums en ce sens que l'une figurera, non au commencement, entre couverture et page de titre, mais à la page relatant les anciens prix des Encyclopédies, l'autre est placée à la fin du livre au même endroit que dans les autres albums. Les publications* destinées pour l'Amérique ne contiendront pas de feuillets de prix de vente; il en est de même pour les feuilles volantes de marque espagnoles.

Mulhouse 8 Octobre 1920

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 8 Octobre 1920

* avec texte anglais

Réduction de l'intervalle

„Retors pour Mercerie et Retor

ecls^x de 50 grs, imprimées



Dans le but d'éviter

papier acier qui se sont prod

uilles d'étiquettes imprimées

Retors spécial pour Mercerie

a été décidé que l'intervalle

iquettes serait réduit à 10 pou

ouvoir placer sur une feu

hauteur, une rangée de cliché

La feuille entière c

mprendra donc 153 étiquettes

écédemment; les étiquettes

ce fait un peu plus petites.

Mulhouse,

No 110.

„Retors pour Mercerie [illegible] pour Mercerie,
ecbs de 50 grs, imprimées par feuilles entières.

Dans le but d'éviter les chutes inutilisables de papier acier qui se sont produites sur les bords des feuilles d'étiquettes imprimées pour „Retors pour Mercerie" et „Retors spécial pour Mercerie" écheveaux de 50 grammes, il a été décidé que l'intervalle de 14 points entre les étiquettes serait réduit à 10 points de manière à pouvoir placer sur une feuille, en largeur et en hauteur, une rangée de clichés de plus qu'auparavant.

La feuille entière en format 53×65 centimètres comprendra donc 153 étiquettes au lieu de 128 comme précédemment; les étiquettes découpées deviendront de ce fait un peu plus petites.

Mulhouse, le 23 Septembre 1920.

E. Rupp

COPIE

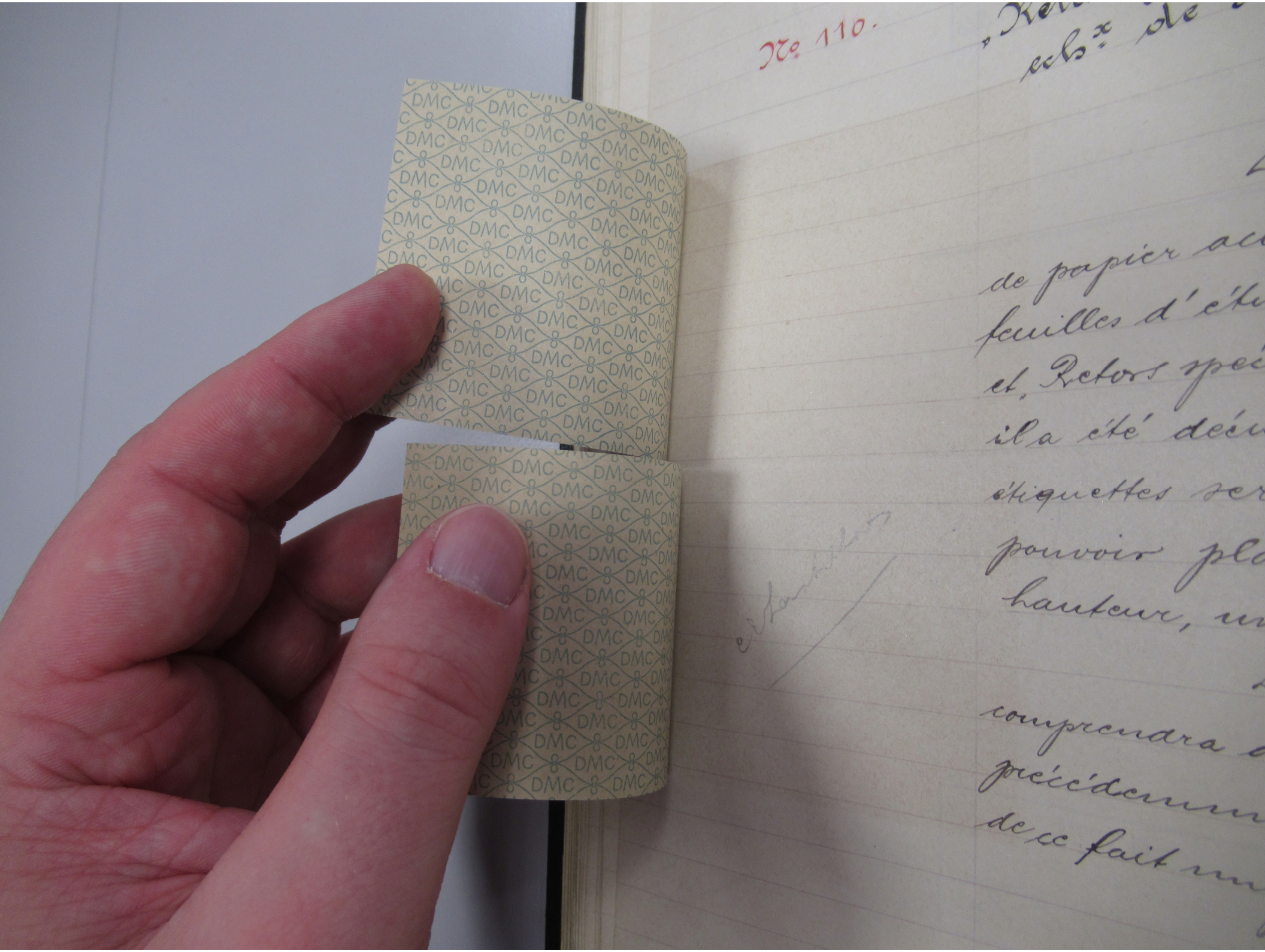
N° 110.
de papier
feuilles d'
et Retors
il a été
étiquettes
pouvoir
hauteur,
comprendra
précédemment
de ce fait

N° 112.

Emploi de Papier couché lisse pour les albums en format in-4°

mps ordinaire

chromo lisse

Il a été décidé ce jour d'utiliser pour l'impression des albums en format in-4° de nouveau le papier couché lisse, qualité qui a été employée de Juillet 1914 à Novembre 1919.

L'ordre N° 97 du 4 Novembre 1919 prescrivant l'emploi de papier d'impression ordinaire, et créé par suite des difficultés existant à cette époque de se procurer du papier couché, est annulé.

Mulhouse, le 15 Octobre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Octobre 20

N° 113.

Suppression des lettres distinctives sur les étuis des Encyclopédies

Comme suite à l'ordre N° 105 du 15 Mars 1920, il a été décidé de supprimer définitivement les lettres distinctives qui figuraient précédemment sur les étuis de nos Encyclopédies, grand et petit format.

Mulhouse, le 25 Octobre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 25 Octobre 20

N° 114.

Cartes de couleurs Coton et Lin
Changement de dénomination de la nuance 740

La nuance 746 figure dans nos cartes de couleurs, Coton et Lin, sous le nom de "Jaune Mandarine ultra-clair" comme nuance plus claire que le Jaune Maïs 579, qui lui-même (seul dans la carte pour Cotons brillants, seul avec la nuance Jaune Maïs 578 comme dans la carte pour Lins et la carte réduite pour Cotons mats) forme la continuation des Jaune-Mandarine moyens et foncés.

Dans le but d'éviter des erreurs pouvant résulter de ce fait, il a été décidé que la couleur 746 s'appellera dorénavant "Jaune-Maïs" et sera classé dans la liste des noms et numéros des nuances comme teinte "ultra-clair".

La série 740-746 se composera par conséquent dorénavant pour les Cotons brillants des nuances Jaunes-Mandarine 740/745, suivies par les Jaunes-Maïs 579 et 746, pour les Cotons ordinaires et les Lins, des Jaunes-Mandarine 740-744, suivis par les Jaune-Maïs 578-579-746.

(Décision prise en Juillet 1914, mais mise en exécution en Octobre 1920 seulement)

Mulhouse, le 5 Novembre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5 Novembre 20

N° 112.

impr. ordinaire

chromo lisse

Emploi de Papier couché lisse pour les albums en format in-4°

Il a été décidé ce jour d'utiliser pour l'impression des albums en format in-4° de nouveau le papier couché lisse, qualité qui a été employée de Juillet 1918 à Novembre 1919.

L'ordre N° 97 du 4 Novembre 1919 prescrivant l'emploi de papier d'impression ordinaire, et créé par suite des difficultés existant à cette époque de se procurer du papier couché, est annulé.

Mulhouse, le 15 Octobre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Octobre 1920

N° 113.

Suppression des lettres distinctives sur les étuis des Encyclopédies

Comme suite à l'ordre N° 105 du 15 Mars 1920, il a été décidé de supprimer définitivement les lettres distinctives qui figuraient précédemment sur les étuis de nos Encyclopédies, grand et petit format.

Mulhouse, le 25 Octobre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 25 Octobre 1920

N° 114.

Cartes de couleurs Coton et Lin
Changement de dénomination de la nuance 746

La nuance 746 figure dans nos cartes de couleurs, Coton et Lin, sous le nom de „Jaune Mandarine ultra-clair" comme nuance plus claire que le Jaune-Maïs 579, qui lui-même (seul sur la carte pour Cotons brillants, seul avec la nuance Jaune-Maïs 578 comme dans la carte pour Lins et la carte résultée pour Cotons mats) forme la continuation des Jaune-Mandarine moyens et foncés.

Dans le but d'éviter des erreurs pouvant résulter de ce fait, il a été décidé que la couleur 746 s'appellera dorénavant „Jaune-Maïs" et sera classée dans la liste des noms et numéros des nuances comme teinte „ultra-claire".

La série 740-746 se composera par conséquent dorénavant pour les Cotons brillants des nuances Jaunes-Mandarine 740/745, suivies par les Jaunes-Maïs 579 et 746, pour les Cotons ordinaires et les Lins, des Jaunes-Mandarine 740-744, suivis par les Jaune-Maïs 578-579-746.

(Décision prise en Juillet 1914, mais mise en exécution en Octobre 1920 seulement.)

Mulhouse, le 5 Novembre 1920.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 5 Novembre 1920

No 115

Reliure des albums en format in-4°.
(avec portefeuilles et planches détachées.)

Il a été décidé qu'à partir de ce jour la reliure des albums en format in 4° suivants, qui était exécutée jusqu'à présent par les soins du Cartonnage, sera faite dorénavant par l'atelier de reliure de la Typographie :

Motifs de Broderie Copte, album 1, 2 et 3.
La Broderie sur Lacis 1re et 2e Série.
Albums de Broderies au Point de Croix, 1re, 2me et 3me Série.
Le Tricot, 1re et 2e Série.
Le Crochet 1re et 2e Série.
Le Macramé.
Le Filet-Richelieu.
La Broderie au Passé.
Recueil d'Ouvrages Divers.

Mulhouse, le 27 Novembre 1920.

E. Roppel

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 27 Novembre 1920

A. Seckinger

No 116

Nouveaux astérisques pour certaines couleurs.

Il a été décidé d'appliquer un astérisque aux 10 couleurs grand-teint suivantes :

Rose grand-teint	3350
Brun-Caroubier	308
Jaune d'Or	779 - 780
Gris-Noisette	869 - 420
Bleu ancien	929
Gris-Castor	645
Violet-Evêque	917
Gris-Réséda	924

Mulhouse, le 6 Janvier 1920.

E. Roppel

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 6 Janvier 1920

A. Seckinger

No 117.

Modification de l'emballage des albums format in 4°.

Jusqu'à présent le haut et le bas des albums en format in 4° ont été recouverts de pochettes en carte grise, maintenues par une bande étroite, pour empêcher le contenu de glisser hors du portefeuille (couverture). Une chemise extérieure, imprimée, portant le titre de l'album et la liste des publications de la Bibliothèque D.M.C., entoure l'album dans le sens de la largeur.

Dans le but de simplifier cet emballage, de réduire les frais de main d'oeuvre et d'économiser des matières premières, il a été décidé de supprimer les pochettes ainsi que la bande étroite les maintenant

No 115

Reliure des albums en format in-4°.
(avec portefeuilles et planches détachées.)

Il a été décidé qu'à partir de ce jour la reliure des albums en format in 4° suivants, qui était exécutée jusqu'à présent par les soins du Cartonnage, sera faite dorénavant par l'atelier de reliure de la Typographie :

Motifs de Broderie Copte, album 1, 2 et 3.
La Broderie sur Lacis 1re et 2e Série.
Albums de Broderies au Point de Croix, 1re, 2me et 3me Série.
Le Tricot, 1re et 2e Série.
Le Crochet 1re et 2e Série.
Le Macramé.
Le Filet-Richelieu.
La Broderie au Passé.
Recueil d'Ouvrages Divers.

Mulhouse, le 27 Novembre 1920.

E. Koppitz

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 27 Novembre 1920

A. Seckinger

No 116

Nouveaux astérisques pour certaines couleurs.

Il a été décidé d'appliquer un astérisque aux 10 couleurs grand-teint suivantes :

Rose grand-teint	3350
Brun-Caroubier	303
Jaune d'Or	779 - 780
Gris-Noisette	869 - 420
Bleu ancien	929
Gris-Castor	645
Violet-Evêque	917
Gris-Réséda	924

Mulhouse, le 6 Janvier 1921.

E. Koppitz

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 6 Janvier 1921

A. Seckinger

No 117.

Modification de l'emballage des albums format in 4°.

Jusqu'à présent le haut et le bas des albums en format in 4° ont été recouverts de pochettes en carte grise, maintenues par une bande étroite, pour empêcher le contenu de glisser hors du portefeuille (couverture). Une chemise extérieure, imprimée, portant le titre de l'album et la liste des publications de la Bibliothèque D.M.C, entoure l'album dans le sens de la largeur.

Dans le but de simplifier cet emballage, de réduire les frais de main d'oeuvre et d'économiser des matières premières, il a été décidé de supprimer les pochettes ainsi que la bande étroite les maintenant

et de les remplacer par une autre bande, de la largeur de l'album, et entourant ce dernier dans le sens de hauteur. Pour cette bande on emploiera du papier de la même force et de la même teinte que celui de la chemise imprimée. La couleur du papier diffère d'un album à l'autre. La chemise extérieure, imprimée sera maintenue.

Mulhouse, le 14 Janvier 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14 Janvier 1921

Ch. Lecknig

No 118

Suppression de l'Art. 18
Fil à Dentelle.

Il a été décidé de supprimer définitivement l'Art. 18, Fil à Dentelle (dont la fabrication n'a pas été reprise, après la guerre).

Nouvel article 19, Fil à Dentelles, voir Ordre No 119.

Mulhouse, le 31 Janvier 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14 Janvier 1921

Ch. Lecknig

No 119.

Nouvel article Fil à Dentelles.
Boîtes de 10 pelotes de 5 gr. Art. 19.

Cet article sera fabriqué avec notre Cordonnet spécial, dans les Nos réels suivants :

Nos	35/6	45/6	55/6	65/6	80/6
Nos. d'étiquette adoptés :	30	50	70	90	120

Cet article étant particulièrement destiné à la vente aux Etats-Unis d'Amérique, nous ne fabriquerons, jusqu'à nouvel ordre, que l'ajustage U. S. A., qui sera livré dans tous les pays.

Le yardage indiqué sur les pelotes sera le suivant :



pour blanc et coul.



pour noir et écru

Nos d'étiquette :	30	50	70	90	120	
pour blanc et coul :	67	86	106	124	152	yards
pour noir et écru :	61	79	96	113	141	»

Cet article sera livré en écru, blanc et couleurs. Pour le début, nous ne tiendrons en avance que le blanc-neige. L'écru et les couleurs de la carte de 220 nuances seront livrés sur commande d'au moins 10 boîtes par couleur et numéro de grosseur.

Etiquette devant de boîte



No 30
Etiquette pour changement du numéro de grosseur

Pelotes : de la même forme que les pelotes Art. 151, mais non montées sur tube.

Papier intérieur : imitation japon

Boîte : blanche avec impression gris-bleu

Enveloppe : en papier parcheminé non imprimé.

Mulhouse, le 31 Janvier 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31 Janvier 1921

Ch. Lecknig

et de les remplacer par une autre bande, de la largeur de l'album, et entourant ce dernier dans le sens de hauteur. Pour cette bande on emploiera du papier de la même force et de la même teinte que celui de la chemise imprimée. La couleur du papier diffère d'un album à l'autre. La chemise extérieure, imprimée sera maintenue.

Mulhouse, le 14 Janvier 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14 Janvier 1921

Ch. Perkins

No 118

Suppression de l'Art. 18
Fil à Dentelle.

Il a été décidé de supprimer définitivement l'Art 18, Fil à Dentelle (dont la fabrication n'a pas été reprise après la guerre).

Nouvel article 19, Fil à Dentelles, voir Ordre No 119.

Mulhouse, le 31 Janvier 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 14 Janvier 1921

Ch. Perkins

No 119.

Nouvel article Fil à Dentelles.
Boîtes de 10 pelotes de 5 gr. Art. 19.

Cet article sera fabriqué avec notre Cordonnet spécial, dans les Nos réels suivants:

Nos	35/6	45/6	55/6	65/6	80/6
Nos d'étiquette adoptés:	30	50	70	90	120

Cet article étant particulièrement destiné à la vente aux Etats-Unis d'Amérique, nous ne fabriquerons, jusqu'à nouvel ordre, que l'ajustage 21 S.A., qui sera livré dans tous les pays.

Le yardage indiqué sur les pelotes sera le suivant:

Nos d'étiquette:	30	50	70	90	120	
pour blanc et coul:	67	86	106	124	152	yards
pour noir et écru:	61	79	96	113	141	"

pour blanc et coul.



pour noir et écru



Cet article sera livré en écru, blanc et couleurs. Pour le début, nous ne tiendrons en avance que le blanc-neige. L'écru et les couleurs de la carte de 220 nuances seront livrés sur commande d'au moins 10 boîtes par couleur et numéro de grosseur.

Pelotes: de la même forme que les pelotes Art 151, mais non montées sur tube.

Papier intérieur: imitation japon



Boîte: blanche avec impression gris-bleu

Enveloppe: en papier parcheminé non imprimé.

Etiquette devant de boîte

FIL A DENTELLES D·M·C
BLANC NEIGE No 70

No 30
Etiquette pour changement du numéro de grosseur

Mulhouse, le 31 Janvier 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 31 Janvier 1921

Ch. Perkins

N° 120

Nouvelles étiquettes pour articles D. M. C.
Suite de l'Ordre N° 99

Il a été décidé de livrer aux Etats-Unis d'Amérique les articles suivants non portés dans l'ordre N° 99, concernant les nouvelles étiquettes D. M. C.

Art. 129 : Broder spécial, bobines de 10 gr., en noir,
" 186 : Alsatia 20 gr. en blanc, noir et couleurs,
" 193 : Repriser spécial 5 gr., en blanc, noir et couleurs

Les nouvelles étiquettes D. M. C. pour ces articles sont les suivantes :

Art. 129. Broder spéc. 10 bob. de 10 gr.

pour écru et noir.





ancienne étiquette

N°	50	60	70	80	90	
	260	310	364	416	468	yards



nouvelle étiquette

N°	100	120	150	200	
	520	624	780	930	"

Art. 186 Alsatia 20 gr.

pour blanc et coul.



pour écru et noir



N°	15	20	25	30	40	
pour blanc et coul:	126	156	192	252	325	yards
pour écru et noir:	117	145	171	227	294	"





ancienne étiquette





nouvelle étiquette

Art. 193. Repriser spéc. 5 gr.

pour blanc et coul:	N° 25.	
	39	yards
pour écru et noir:	36	"

Mulhouse, le 4 Février 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 4 février 21

N° 121

Plus de Listes de revente des Publications dans les albums vendus en Suisse.

Suivant ordre N° 111 il sera placé dans les publications, (sauf pour l'Amérique) dans les quatre langues, deux listes indiquant les prix de vente au détail des albums de la Bibliothèque D. M. C.

De la mise des listes, qui indiquent les prix de vente en Francs de France dans les albums vendus en Suisse ayant causé des inconvénients, il a été décidé de ne plus en mettre dans les publications destinées à ce pays.

Mulhouse, le 12 Février 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Février 21

№ 120

Nouvelles étiquettes pour articles 21. S. A.
Suite de l'Ordre № 99.

Il a été décidé de livrer aux Etats-Unis d'Amérique les articles suivants non portés dans l'ordre № 99, concernant les nouvelles étiquettes 21. S. A.:

Art. 129: Broder spécial, bobines de 10 gr., en noir,
" 186: Alsatia 20 gr, en blanc, noir et couleurs,
" 193: Repriser spécial 5 gr, en blanc, noir et couleurs

Les nouvelles étiquettes 21. S. A. pour ces articles seront les suivantes:

Art. 129. Broder spéc. 10 bob. de 10 gr.





ancienne étiquette

pour écru et noir.

№	50	60	70	80	90	
	260	310	364	416	468	yards



nouvelle étiquette

№	100	120	150	200	
	520	624	780	930	"

Art. 186 Alsatia 20 gr.

pour blanc et coul.



№	15	20	25	30	40	
pour blanc et coul:	126	156	192	252	325	yards

pour écru et noir

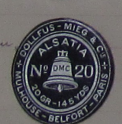

pour écru et noir:	114	145	171	224	294	"



ancienne étiquette



nouvelle étiquette

Art. 193. Reprisser spéc. 5 gr.

pour blanc et coul:	№ 25. 39 yards
pour écru et noir:	36 "

Mulhouse, le 11 Février 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 11 Février 21

№ 121

Plus de Listes de revente des Publications dans les albums vendus en Suisse.

Suivant ordre № 111 il sera placé dans les publications, (sauf pour l'Amérique) dans les quatre langues, deux listes indiquant les prix de vente au détail des albums de la Bibliothèque C. M. L.

De la mise des listes, qui indiquent les prix de vente en Francs de France dans les albums vendus en Suisse, ayant causé des inconvénients, il a été décidé de ne plus en mettre dans les publications destinées à ce pays.

Mulhouse, le 12 Février 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Février 21

Art. 129. Broder spéc. 10 c

pour écru et noir.



ancienne étiquette



nouvelle étiquette

N°	50	60	70	80
	260	310	364	416

N°	100	120	150	200
	520	624	780	930

Art. 186 Alsatia 20

pour blanc et coul



pour écru et noir



N°	15	20	25
pour blanc et coul:	126	156	192
pour écru et noir:	117	145	171

S. A.

Etats - Unis

portés dans

les U. S. A:

en noir,

et couleurs,

noir et couleurs.





ancienne étiquette

Art. 193. Rep

pour blanc et ecru:

pour écru et noir:





nouvelle étiquette

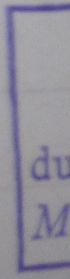

papier employé jusqu'en 1913

chromo chamois spécial

chromo crème

chromo blanc des pancartes Alsa

N° 122

Changement de Papier pour la pancarte générale „Coton, Lin et Soie" et la pancarte „Alsa"

Suivant ordre N° 55 du 24 Juin 1913 le papier chamois employé jusqu'à cette date pour les pancartes „Coton, Lin et Soie" a été remplacé par un papier chrome chamois spécial, supportant le vernissage sans badigeonnage préalable.

Notre stock de ce papier chrome chamois spécial étant épuisé et vu la consommation trop peu importante de cet article, il a été décidé de ne pas en faire faire de nouvelle fabrication, mais d'employer dorénavant pour ces pancartes le papier chrome crème, que nous avons toujours en magasin pour l'impression de publications.

Le même papier sera aussi utilisé pour les pancartes „Alsa" qui ont jusqu'à présent été imprimées sur un papier chrome blanc, dont le stock est également épuisé.

De ce fait les deux sortes de pancartes devront de nouveau être gélatinées avant le vernissage.

Mulhouse, le 1er Mars 1921

E. Rupp

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 1er Mars 1921

A. Lalance

N° 123

Publications D. M. C.

Gaufrage des couvertures pour albums, ft. in 4°, Point de croix, 1ère, 2e, 3me Série.

L'envoi à Stuttgart des couvertures pour les albums Point de croix étant devenu trop coûteux et entraînant en même temps trop de

difficultés, il a été décidé de faire exécuter de nouveau le gaufrage de toutes ces couvertures par le Cartonnage. L'ordre N° 49 du 11 Mars 1913 est par conséquent abrogé.

Mulhouse, le 1er Mars 1921

E. Rupp

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 1er Mars 1921

A. Lalance

N° 124

Impression du titre allemand sur la couverture du traité des albums Point de Croix, 1re et 3me série édition allemande.

Jusqu'à présent la couverture du traité des albums Point de croix, 1re et 3me série, édition allemande, portait le titre français, „Album de Broderies au Point de croix par Th. de Dillmont" et au bas, en dehors du cadre, la mention „I^te Serie - Deutscher Text" ou „III^te Serie - Deutscher Text", tandis que sur la couverture du traité de la 2me série du même album, édition allemande, figure le titre en langue allemande, „Album für Kreuzstich Stickerei von Th. de Dillmont" et en dehors du cadre seulement la mention „I. Serie."

Il a été décidé de conformer, en ce qui concerne le texte, les couvertures des traités des deux albums allemands 1re et 3me série à celle de la 2me série en y imprimant dorénavant le titre allemand „Album für Kreuzstich Stickerei von Th. de Dillmont" et en dehors du cadre la mention „I. Serie" ou „III. Serie".

A cette occasion il a en outre été décidé d'indiquer dorénavant pour les publications en langue allemande la série par des chiffres romains, suivis d'un point (I., II., III. Serie) et de ne plus mettre I^te ou II^te série (avec lettre supérieure), comme cela a été fait jusqu'à présent.

Mulhouse, le 2 Avril 1921

E. Dillmont

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 2 Avril 1921

A. Lalance

No 122

Changement de Papier pour la pancarte générale „Coton, Lin et Soie" et la pancarte „Alsa"

papier employé jusqu'en 1913

Suivant ordre No 55 du 24 Juin 1913 le papier chamois employé jusqu'à cette date pour les pancartes „Coton, Lin et Soie" a été remplacé par un papier chromo chamois spécial, supportant le vernissage sans badigeonnage préalable.

chromo chamois spécial

Notre stock de ce papier chromo chamois spécial étant épuisé et, vu la consommation trop peu importante de cet article, il a été décidé de ne pas en faire faire de nouvelle fabrication, mais d'employer dorénavant pour ces pancartes le papier chromo crème, que nous avons toujours en magasin pour l'impression de publications.

chromo crème

Ce même papier sera aussi utilisé pour les pancartes „Alsa", qui ont jusqu'à présent été imprimées sur un papier chromo blanc, dont le stock est également épuisé.

chromo blanc des pancartes Alsa

De ce fait les deux sortes de pancartes devront de nouveau être gélatinées avant le vernissage.

Mulhouse, le 1er Mars 1921

E. Rappp

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 1er Mars 1921

A. Sackmann

No 123

Publications D. M. C.

Gaufrage des couvertures pour albums, ft. in 4°, Point de croix, 1ère, 2e, 3me Série.

L'envoi à Stuttgart des couvertures pour les albums Point de croix étant devenu trop couteux et entraînant en même temps trop de

difficultés, il a été décidé de faire exécuter de nouveau le gaufrage de toutes ces couvertures par le Cartonnage.

L'ordre No 49 du 18 Mars 1913 est par conséquent abrogé.

Mulhouse, le 1er Mars 1921

E. Rappp

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 1er Mars 1921

A. Sackmann

No 124

Impression du titre allemand sur la couverture du traité des albums Point de Croix, 1re et 3me série édition allemande.

Jusqu'à présent la couverture du traité des albums Point de croix, 1re et 3me série, édition allemande, portait le titre français „Album de Broderies au Point de croix par Th. de Dillmont" et au bas, en dehors du cadre, la mention „Ite Serie - Deutscher Text" ou „IIIte Serie - Deutscher Text", tandis que sur la couverture du traité de la 2me série du même album, édition allemande, figure le titre en langue allemande „Album für Kreuzstich Stickerei von Th. de Dillmont" et en dehors du cadre seulement la mention „II. Serie."

Il a été décidé de conformer, en ce qui concerne le texte, les couvertures des traités des deux albums allemands 1re et 3me série à celle de la 2me série en y imprimant dorénavant le titre allemand „Album für Kreuzstich Stickerei von Th. de Dillmont" et en dehors du cadre la mention „I. Serie" ou „III. Serie".

A cette occasion il a en outre été décidé d'indiquer dorénavant pour les publications en langue allemande la série par des chiffres romains, suivis d'un point (I., II., III. Serie) et de ne plus mettre Ite ou IIte série (avec lettre te supérieure, comme cela a été fait jusqu'à présent.

Mulhouse, le 2 Avril 1921

E. Dillmont

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, 2 Avril 1921

A. Sackmann

N° 125

Calcul des Prix de revient.

Frais Généraux de la Typographie en 1920

Frais Généraux sur main d'oeuvre.

Composition	100 %
Impression et bronzage	125 %
Reliure et Nettoyage	6½ %

Frais Généraux sur matières premières.

Papiers pour articles divers	12 %
Papiers pour publications	½ %
Papiers pour publications	½ %
Tissus et rubans pour publications	½ %
Fournitures diverses	12 %

Frais généraux sur travaux faits au dehors:
4 % de la facture

Les taux de frais généraux ci-dessus seront à appliquer dorénavant et jusqu'à nouvel ordre pour le calcul de tous les prix de revient de la Typographie.

Pour les prix de revient de 1920 des articles livrés au Cartonnage, on comptera les taux de main d'oeuvre en vigueur fin 1920.

Pour les prix de revient divers à faire dans le courant de l'année 1921, les taux de main d'oeuvre fixés pour 1920 resteront en vigueur.

Mulhouse, le 21 Mai 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 21 Mai 1921

N° 126

Nouvelles Etiquettes pour Articles N. S. A.

(Suite des Ordres N° 99 et N° 120.)



pour blanc et couleurs



pour noir et écru.

Il a été décidé de livrer dorénavant aux Etats-Unis d'Amérique les articles suivants avec étiquettes de yardage.

Art. 205 Retors d'Alsace, écheveaux de 50 grs.
Les yardages seront les suivants:

N°s d'étiquette:	5/2	8	10	12	16	20
yardage pour blanc & coul:	308	493	616	740	986	1232
» » noir & écru:	274	438	548	657	876	1095

N°s d'étiquette:	30	40	50	60	80	100
yardage pour blanc & coul:	1850	2465	3080	3700	4930	6160
» » noir & écru:	1642	2190	2740	3285	4380	5480

Les nouvelles étiquettes d'écheveaux seront du modèle ci-contre, l'indication du yardage se trouvant entre deux points pour le blanc et les couleurs (- 308 yards -), entre deux traits pour le noir et l'écru (- 274 yards -)

Art. 206 Retors d'Alsace, bobines de 25 grs.
Les yardages seront les suivants:

N°s d'étiquette:	8/2	12	16	20	30
yardage pour blanc & coul:	246	370	493	616	925
» » noir & écru:	219	328	438	548	821

N°s d'étiquette:	40	50	60	80	100
yardage pour blanc & coul:	1232	1540	1850	2465	3080
» » noir & écru:	1095	1370	1642	2190	2740



Nous ne créerons pour le début et jusqu'à nouvel ordre pas d'étiquettes de bobine spéciales avec yardage pour cet article. Une étiquette de yardage provisoire du type ci-contre sera glissée sous quelques fils de la bobine, ainsi que cela se pratique déjà pour l'étiquette de couleur de cet article.

No 125

Calcul des Prix de revient.

Frais Généraux de la Typographie en 1920

Frais Généraux sur main d'oeuvre.

	100 %
Composition	125 %
Impression et bronzage	67½ %
Reliure et Nettoyage	

Frais Généraux sur matières premières.

Papiers pour articles divers	12 %
Papiers pour publications	½ %
Tissus et rubans pour publications	½ %
Fournitures diverses	12 %

Frais généraux sur travaux faits au dehors:

4% de la facture

Les taux de frais généraux ci-dessus seront à appliquer dorénavant et jusqu'à nouvel ordre pour le calcul de tous les prix de revient de la Typographie.

Pour les prix de revient de 1920 des articles livrés au Cartonnage, on comptera les taux de main d'oeuvre en vigueur fin 1920.

Pour les prix de revient divers à faire dans le courant de l'année 1921, les taux de main d'oeuvre fixés pour 1920 resteront en vigueur.

Mulhouse, le 21 Mai 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 21 Mai 1921

No 126

Nouvelles Etiquettes pour Articles pr. E. U.

(Suite des Ordres No 99 et No 120.)

Il a été décidé de livrer dorénavant aux Etats-Unis d'Amérique les articles suivants avec étiquettes de yardage.

Art. 205 Retors d'Alsace, écheveaux de 50 grs.

Les yardages seront les suivants:

Nos d'étiquette:	5/2	8	10	12	16	20
yardage pour blanc & coul:	308	493	616	740	985	1232
» » noir & écru:	274	438	548	657	876	1095

Nos d'étiquette:	30	40	50	60	80	100
yardage pour blanc & coul:	1850	2465	3080	3700	4930	6160
» » noir & écru:	1642	2190	2740	3285	4380	5480

RETORS D'ALSACE
DMC
No 20
50 grammes
DOLLFUS-MIEG & Cie
Mulhouse-Belfort-Paris
· 1232 yards ·

pour blanc et couleurs

RETORS D'ALSACE
DMC
No 30
50 grammes
DOLLFUS-MIEG & Cie
Mulhouse-Belfort-Paris
– 1642 yards –

pour noir et écru.

Les nouvelles étiquettes d'écheveau seront du modèle ci-contre, l'indication du yardage se trouvant entre deux points pour le blanc et les couleurs (· 308 yards ·), entre deux traits pour le noir et l'écru (– 274 yards –)

Art. 206 Retors d'Alsace, bobines de 25 grs.

Les yardages seront les suivants:

Nos d'étiquette:	8/2	12	16	20	30
yardage pour blanc & coul:	246	370	493	616	925
» » noir & écru:	219	328	438	548	821

Nos d'étiquette:	40	50	60	80	100
yardage pour blanc & coul:	1232	1540	1850	2465	3080
» » noir & écru:	1095	1370	1642	2190	2740

370 yards

Nous ne créerons pour le début et jusqu'à nouvel ordre pas d'étiquettes de bobine spéciales avec yardage pour cet article. Une étiquette de yardage provisoire du type ci-contre sera glissée sous quelques fils de la bobine, ainsi que cela se pratique déjà pour l'étiquette de couleur de cet article.

Art. 207 Métiers d'Alsace, bobines de 10 grs.
Les yardages seront les suivants:

Nos d'étiquette:	8/2	12	16	20	30
yardage pour blanc & coul:	99	148	197	246	370
" " noir & écru:	88	131	175	219	328

Nos d'étiquette:	40	50	60	80	100
yardage pour blanc & coul:	493	616	740	986	1232
" " noir & écru:	438	548	657	876	1095

986 yards

Pour cet article aussi, nous ne créerons pour le début et jusqu'à nouvel ordre pas d'étiquettes de bobine spéciales avec yardage. Le type d'étiquette provisoire adopté pour l'article 206 servira également pour l'article 207.

Mulhouse, le 7 Juin 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 7 Juin 1921

Ch. Dollfus

No 127

Augmentation du Capital social.

Il a été décidé qu'au fur et à mesure de la réimpression des imprimés portant la mention
" Capital social Fr 25 000 000 "
celle-ci sera à changer en
" Capital social Fr 40 000 000 "

Mulhouse, le 1er Juillet 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 1er juillet 21

Ch. Dollfus

No 128

Modifications à apporter à l'impression des Pancartes allemandes.

Pancarte „Garne und Litzen"

Il a été décidé que l'ancienne pancarte allemande sera remplacée par deux nouvelles dont l'une, destinée exclusivement à l'Allemagne portera notre raison sociale comme suit:

„Dollfus - Mieg & Cie, Aktiengesellschaft
Mülhouse (Haut-Rhin)
Ges. geschütztes Warenzeichen"

l'autre pancarte, destinée uniquement aux pays de langue allemande autres que l'Allemagne portera cette mention ainsi qu'il suit:

„Dollfus - Mieg & Cie, Société anonyme
Mülhouse - Belfort - Paris
Ges. geschütztes Warenzeichen"

L'enveloppe, en papier bleuté, de la pancarte destinée à l'Allemagne portera imprimé obligatoirement au coin gauche le mot „Allemand" et, comme marque distinctive, les deux lettres (A.G.) entre parenthèses placées dessous.

L'enveloppe de la pancarte destinée aux autres pays de langue allemande sera en papier buffle, portera aussi le mot „Allemand" et, comme marque distinctive, les deux lettres (E.A.) entre parenthèses placées dessous.

Les mots „Deutschland und Österreich" ne figureront dorénavant plus sur les enveloppes des pancartes.

„Pancarte „Alsa - Glanzzwirn"

Il a été décidé que la mention:
„Dollfus - Mieg & Cie
Mülhouse - Belfort
Marque de fabrique déposée"
changée pendant la guerre en :

Art. 207 Retors d'Alsace, bobines de 10 grs.
Les yardages seront les suivants :

Nos d'étiquette :	8/2	12	16	20	30
yardage pour blanc & coul :	99	148	197	246	370
" " noir & écru :	88	131	175	219	328

Nos d'étiquette :	40	50	60	80	100
yardage pour blanc & coul :	493	616	740	986	1232
" " noir & écru :	438	548	657	876	1095

986 yards

Pour cet article aussi, nous ne créerons pour le début et jusqu'à nouvel ordre pas d'étiquettes de bobine spéciales avec yardage. Le type d'étiquette provisoire adopté pour l'article 206 servira également pour l'article 207.

Mulhouse, le 7 Juin 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 7 Juin 1921

A. Seckinger

No 127

Augmentation du Capital social.

Il a été décidé qu'au fur et à mesure de la réimpression des imprimés portant la mention
" Capital social Fr. 25.000.000 "
celle-ci sera à changer en
" Capital social Fr. 40.000.000 "

Mulhouse, le 1er Juillet 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 1er Juillet 1921

A. Seckinger

No 128

Modifications à apporter à l'impression des Pancartes allemandes.

Pancarte „Garne und Litzen"

Il a été décidé que l'ancienne pancarte allemande sera remplacée par deux nouvelles dont l'une, destinée exclusivement à l'Allemagne portera notre raison sociale comme suit :

„Dollfus-Mieg & Cie. Aktiengesellschaft
Mulhouse (Haut-Rhin)
Ges. geschütztes Warenzeichen"

l'autre pancarte, destinée uniquement aux pays de langue allemande autres que l'Allemagne portera cette mention ainsi qu'il suit :

„Dollfus-Mieg & Cie, Société anonyme
Mulhouse - Belfort - Paris
Ges. geschütztes Warenzeichen"

L'enveloppe, en papier bleuté, de la pancarte destinée à l'Allemagne portera imprimé obliquement au coin gauche le mot „Allemand" et, comme marque distinctive, les deux lettres (A.G.) entre parenthèses placées dessous.

L'enveloppe de la pancarte destinée aux autres pays de langue allemande sera en papier bulle, portera aussi le mot „Allemand" et, comme marque distinctive, les deux lettres (S.A.) entre parenthèses placées dessous.

Les mots „Deutschland und Österreich" ne figureront dorénavant plus sur les enveloppes des pancartes.

„Pancarte „Alsa-Glanzzwirn"

Il a été décidé que la mention :
„Dollfus-Mieg & Cie
Mulhouse - Belfort
Marque de fabrique déposée"
changée pendant la guerre en :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mülhausen - Elsass
Ges. geschütztes Warenzeichen„

sera dorénavant remplacée, sur les pancartes destinées à l'Allemagne et aux pays de langue allemande, par le texte suivant :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mulhouse (Haut-Rhin)
Ges. geschütztes Warenzeichen„

Sur l'enveloppe, en papier gris, les mots „Deutschland und Österreich„ imprimés obliquement au coin gauche, seront remplacés par le mot „Allemand„ imprimé à la même place.

Pancarte : Nähgarn 6 fach,
für Hand und Maschinen.

La mention :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mulhouse - Belfort
Geschützte Fabrikmarke„

changée pendant la guerre en :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mülhausen - Elsass
Ges. geschütztes Warenzeichen„

sera dorénavant remplacée, sur les pancartes destinées à l'Allemagne et aux pays de langue allemande, par le texte suivant :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mulhouse (Haut-Rhin)
Ges. geschütztes Warenzeichen„

Sur l'enveloppe, en papier bulle, les mots „Deutschland und Österreich„ imprimés obliquement au coin gauche seront remplacés par le mot „Allemand„ imprimé à la même place.

Mulhouse, le 12 Juillet 1921.

E. Lehmgrub

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Juillet 1921

Ch. Seckinger

No 129

Modifications à apporter à l'impression des cartelles pour étalage allemandes.

Il a été décidé de remplacer sur toutes les cartelles pour étalage allemandes l'ancienne mention :

„Geschützte Fabrikmarke
Mülhausen i/E. - Belfort - Paris„

par la suivante :

Ges. geschütztes Warenzeichen
Mulhouse (Haut-Rhin)

De plus les anciennes dénominations des cartelles suivantes seront modifiées comme indiqué ci-après :

Ancien Texte		Nouveau Texte
Waschechte Seide	=	Stickseide
Litzen und Einfassband für Normalwäsche	=	Litzen und Einfassband
Stopfgarn für Normalwäsche	=	Stopfgarn
Spezialgarn	=	Mouliné spécial
Brillant Häkelgarn Spezial-Qualität	=	Häkelgarn 6 fach Spezial-Qualität
Alsatia Strickgarn Alsatia Häkelgarn	=	Alsatia Strick- und Häkelgarn

Les dénominations des autres cartelles restent inchangées.

Les enveloppes, en papier bleuté, de ces cartelles pour étalages porteront à l'avenir imprimé obliquement au coin gauche la dénomination de l'article figurant sur la cartelle ; les mots „Deutschland und Österreich„ seront supprimés.

Mulhouse, le 12 Juillet 1921

E. Lehmgrub

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 12 Juillet 1921

Ch. Seckinger

„Dollfus - Mieg & Cie
Mülhausen - Elsass
Ges. geschütztes Warenzeichen"

sera dorénavant remplacée, sur les pancartes destinées à l'Allemagne et aux pays de langue allemande, par le texte suivant :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mulhouse (Haut-Rhin)
Ges. geschütztes Warenzeichen"

Sur l'enveloppe, en papier gris, les mots „Deutschland und Österreich" imprimés obliquement au coin gauche, seront remplacés par le mot „Allemand" imprimé à la même place.

Pancarte : Häkelgarn 6 fach.
für Hand und Maschinen.

La mention :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mulhouse - Belfort
Geschützte Fabrikmarke"

changée pendant la guerre en :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mülhausen - Elsass
Ges. geschütztes Warenzeichen"

sera dorénavant remplacée, sur les pancartes destinées à l'Allemagne et aux pays de langue allemande, par le texte suivant :

„Dollfus - Mieg & Cie
Mulhouse (Haut-Rhin)
Ges. geschütztes Warenzeichen"

Sur l'enveloppe, en papier bulle, les mots „Deutschland und Österreich" imprimés obliquement au coin gauche seront remplacés par le mot „Allemand" imprimé à la même place.

Mulhouse, le 12 Juillet 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 12 Juillet 1921

No 129

Modifications à apporter à l'impression des cartelles pour étalage allemandes.

Il a été décidé de remplacer sur toutes les cartelles pour étalage allemandes l'ancienne mention :

„Geschützte Fabrikmarke
Mülhausen i/E. - Belfort - Paris"

par la suivante :

Ges. geschütztes Warenzeichen
Mulhouse (Haut-Rhin)

De plus les anciennes dénominations des cartelles suivantes seront modifiées comme indiqué ci-après :

Ancien Texte		Nouveau Texte
Waschechte Seide	=	Strickseide
Litzen und Einfassband für Normalwäsche	=	Litzen und Einfassband
Stopfgarn für Normalwäsche	=	Stopfgarn
Spezialgarn	=	Mouliné spécial
Brillant Häkelgarn Spezial-Qualität	=	Häkelgarn 6 fach Spezial-Qualität
Alsatia Strickgarn Alsatia Häkelgarn	=	Alsatia Strick- und Häkelgarn

Les dénominations des autres cartelles restent inchangées.

Les enveloppes, en papier bleuté, de ces cartelles pour étalages porteront à l'avenir imprimé obliquement au coin gauche la dénomination de l'article figurant sur la cartelle ; les mots „Deutschland und Österreich" seront supprimés.

Mulhouse, le 12 Juillet 1921

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 12 Juillet 1921

No 130

Plus de Listes de revente des Publications dans les albums vendus en Allemagne.

Suivant ordre No 111 il sera placé dans les publications (sauf pour l'Amérique et la Suisse), voir ordre No 111 et 121, dans les quatre langues, deux listes indiquant le prix de vente au détail des albums de la Bibliothèque D. M. C.

Etant donné que les prix nets de nos publications en langue allemande destinées à l'Allemagne sont actuellement indiqués en Mark (7me Extrait du Tarif A No 11) et que nous n'avons pas encore fixé de prix de revente dans cette monnaie, il a été décidé de ne plus mettre, jusqu'à nouvel ordre, dans ces publications la liste des Prix de vente en francs de la maison Th. de Dillmont.

Mulhouse, le 15 Juillet 1921.

E. [signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Juillet 1921

Ch. [signature]

No 131

Texte au verso du papier bleu glacé pour paquets de 10 échevettes de Soie de Perse.

Les paquets de 10 échevettes de Soie de perse sont empaquetés dans du papier bleu glacé avec impression rouge au verso. Avant la guerre ce texte au verso, concernant la teinture de la Soie marque D. M. C., y figurait en quatre langues dans l'ordre suivant: français, allemand, italien, hongrois.

Pendant la guerre, afin de ne plus faire figurer du français sur nos imprimés, le texte au verso de ce papier d'empaquetage a été remplacé par le fond D. M. C. qui figure au verso de toutes nos étiquettes portant au recto notre marque „Cloche". (voir ordre No 79)

Comme il ne reste plus de ce papier avec verso D. M. C., on réutilisera le papier imprimé avant la guerre et portant le texte dans les quatre langues indiquées ci-haut jusqu'à épuisement de ce stock.

Lors d'une réimpression de ce papier, le texte hongrois sera remplacé par le texte anglais. L'ordre dans lequel les quatre langues figureront dorénavant sur ce papier d'empaquetage sera le suivant: français, anglais, italien, allemand.

Mulhouse, le 22 Septembre 1921.

E. [signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 22 Septbre 1921

Ch. [signature]

No 132

Nouvelles étiquettes pour articles U. S. A.

(Suite des ordres Nos 99, 120 et 126)

Art. 240 Lin à Tricoter, pelotes de 20 grammes.

L'étiquette de poids (0,7 oz) employée jusqu'à présent pour cet article pour les marchandises livrées aux Etats-Unis d'Amérique, sera remplacée dorénavant par les étiquettes de yardage suivantes:

38 yards

No d'Etiquette:	3	4	6	8	10	12
yardage :	29	38	47	56	74	92

840 yards

No d'Etiquette:	14	16	20	25	30	35
yardage :	113	135	157	179	221	263

No d'Etiquette:	40	45	50	60	70
yardage :	305	400	565	675	840

Ces nouvelles étiquettes, papier acier, impression or, seront collées comme l'ancienne étiquette de poids au-dessus de la bandelette.

Mulhouse, le 30 Septembre 1921.

E. [signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 30 Septbre 1921

Ch. [signature]

No 130

Plus de Listes de revente des Publications dans les albums vendus en Allemagne.

Suivant ordre No 111 il sera placé dans les publications (sauf pour l'Amérique et la Suisse), voir ordre No 111 et 121, dans les quatre langues, deux listes indiquant le prix de vente au détail des albums de la Bibliothèque D M C.

Etant donné que les prix nets de nos publications en langue allemande destinées à l'Allemagne sont actuellement indiqués en Mark (7me Extrait du Tarif A No 11) et que nous n'avons pas encore fixé de prix de revente dans cette monnaie, il a été décidé de ne plus mettre, jusqu'à nouvel ordre, dans ces publications la liste des Prix de vente en francs de la maison Th. de Dillmont.

Mulhouse, le 15 Juillet 1921.

E. [illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 15 Juillet 1921

Ch. [illegible]

No 131

Texte au verso du papier bleu glacé pour paquets de 10 échevettes de Soie de Perse.

Les paquets de 10 échevettes de Soie de perse sont empaquetés dans du papier bleu glacé avec impression rouge au verso. Avant la guerre ce texte au verso, concernant la teinture de la Soie marque D M C, y figurait en quatre langues dans l'ordre suivant: français, allemand, italien, hongrois.

Pendant la guerre, afin de ne plus faire figurer du français sur nos imprimés, le texte au verso de ce papier d'empaquetage a été remplacé par le fond D M C qui figure au verso de toutes nos étiquettes portant au recto notre marque „Cloche". (voir ordre No 79)

Comme il ne reste plus de ce papier avec verso D M C, on réutilisera le papier imprimé avant la guerre et portant le texte dans les quatre langues indiquées ci-haut jusqu'à épuisement de ce stock.

Lors d'une réimpression de ce papier, le texte hongrois sera remplacé par le texte anglais. L'ordre dans lequel les quatre langues figureront dorénavant sur ce papier d'empaquetage sera le suivant: français, anglais, italien, allemand.

Mulhouse, le 22 Septembre 1921.

E. [illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 22 Septbre 1921

Ch. [illegible]

No 132

Nouvelles étiquettes pour articles U.S.A.

(Suite des ordres Nos 99, 120 et 126)

Art. 240 Lin à Tricoter, pelotes de 20 grammes.

L'étiquette de poids (0,7 oz) employée jusqu'à présent pour cet article pour les marchandises livrées aux Etats-Unis d'Amérique, sera remplacée dorénavant par les étiquettes de yardage suivantes:

38 yards

No d'Etiquette:	3	4	6	8	10	12
yardage :	29	38	47	56	74	92

840 yards

No d'Etiquette:	14	16	20	25	30	35
yardage :	113	135	157	179	221	263

No d'Etiquette:	40	45	50	60	70
yardage :	305	400	565	675	840

Ces nouvelles étiquettes, papier acier, impression or, seront collées comme l'ancienne étiquette de poids au-dessus de la bandelette.

Mulhouse, le 30 Septembre 1921.

E. [illegible]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, 30 Septbre 1921

Ch. [illegible]

Publications D.M.C.

No 133

Il a été décidé de remplacer dans les publications anglaises de la Bibliothèque D.M.C. la dénomination „Turkish Red" par „Turkey Red" qui est plus correcte et que nous employons déjà dans nos tarifs en langue anglaise.

Mulhouse, le 14 Octobre 1921.

C. Pikenguet

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, le 14 Oct bre 1921

Cl. Seckinger

No 134

Modifications à apporter à l'impression des pancartes tchèques, hongroises et polonaises „Coton, Lin et Soie"

Ces pancartes portaient jusqu'à présent la ligne „Mulhouse - Belfort - Paris", en traduction, comme suit:

pancarte tchèque.
Mülhausen v/E - Belfort - Pařiž.

pancarte hongroise
Mülhausen i/E - Belfort - Paris

pancarte polonaise
Mülhausen - Belfort - Paryż

Il a été décidé d'y faire figurer dorénavant cette ligne comme suit:

pancarte tchèque
Mulhouse - Belfort - Pařiž

pancarte hongroise
Mulhouse - Belfort - Paris

pancarte polonaise.
Mulhouse - Belfort - Paryż.

Mulhouse, le 5 Novembre 1921

C. Pikenguet

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, le 5 Nov bre 1921

Cl. Seckinger

No 135.

Nouvelle Boîte Assortie pour Article 28 „Cloche 2 fils."

Il a été décidé d'ajouter l'assortiment No 20/60 aux 5 boîtes assorties 40/80, 40/100, 50/100, 60/120 et 80/150 déjà existantes.



étiq. pour devant de boîtes

Mulhouse, le 15 Novembre 1921.

E. Rapp

COPIÉ sur le même folio du registre correspondant Mulhouse, le 15 Nov bre 1921

Cl. Seckinger

No 136

Article 19, Fil à Dentelles.

Il a été décidé de compléter l'assortiment de grosseurs actuellement livrable en Article 19, par les 3 numéros suivants:

		No 100/6	120/6	150/6
Numéros d'étiquette adoptés:		150	200	250
yardages correspondants	blanc et coul:	197	236	295 yards
	écru et noir:	176	211	264 yards



Les nouveaux numéros ne seront livrés que dans l'ajustage U. S. A., pour tous les pays, comme les numéros livrés jusqu'à présent.

La série de nos fils Cordonnet sera augmen-



pour blanc et couleur

pour écru et noir



No 200

étiq. pour changt du numéro de grosseur sur les boîtes

Publications D.M.C.

No 133

Il a été décidé de remplacer dans les publications anglaises de la Bibliothèque D.M.C. la dénomination „Turkish Red" par „Turkey Red" qui est plus correcte et que nous employons déjà dans nos tarifs en langue anglaise.

Mulhouse, le 14 Octobre 1921.

E. Lichtenberger

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 14 Oct bre 1921

Cl. Seckinger

No 134

Modifications à apporter à l'impression des pancartes tchèques, hongroises et polonaises „Coton, Lin et Soie"

Ces pancartes portaient jusqu'à présent la ligne „Mulhouse - Belfort - Paris, en traduction, comme suit:

pancarte tchèque.
Mülhausen v/E - Belfort - Pařiž.

pancarte hongroise
Mülhausen i/E - Belfort - Paris

pancarte polonaise
Mülhausen - Belfort - Paryż

Il a été décidé d'y faire figurer dorénavant cette ligne comme suit:

pancarte tchèque
Mulhouse - Belfort - Pařiž

pancarte hongroise
Mulhouse - Belfort - Paris

pancarte polonaise.
Mulhouse - Belfort - Paryż.

Mulhouse, le 5 Novembre 1921

E. Lichtenberger

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 5 Nov bre 1921

Cl. Seckinger

No 135.

Nouvelle Boîte Assortie pour Article 28 „Cloche 2 fils."

Il a été décidé d'ajouter l'assortiment No 20/60 aux 5 boîtes assorties 40/80, 40/100, 50/100, 60/120 et 80/150 déjà existantes.



étiq. pour devant de boîtes

Mulhouse, le 15 Novembre 1921.

E. Lichtenberger

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 15 Nov bre 1921

Cl. Seckinger

No 136

Article 19, Fil à Dentelles.

Il a été décidé de compléter l'assortiment de grosseurs actuellement livrable en Article 19, par les 3 numéros suivants:

		No 100/6	120/6	150/6
Numéros d'étiquette adoptés:		150	200	250
yardages correspondants	blanc et coul:	197	236	295 yards
	écru et noir:	176	211	264 yards



pour blanc et couleur



pour écru et noir



Les nouveaux numéros ne seront livrés que dans l'ajustage U. S. A., pour tous les pays, comme les numéros livrés jusqu'à présent.

La série de nos fils Cordonnet sera augmen-

No 200
étiq. pour changt du numéro de grosseur sur les boîtes

Verkimmy

on des
naises

présent
tra-

Nouve
pour Arti

Il a e

aux 5 boîtes a
80/150 déjà exis



étiq. pour devant de boîtes

E. Koppe

très dans ce but des Nos 100/6, 120/6 et 150/6 qui seront confectionnés par du fil Nord gauche garé.

Mulhouse, le 8 Novembre 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 15 Nov 1921

No 137

Article 22. Demi - Alsace, pelotes de 45 mètres.

Modification du métrage des Nos 30/60



étiq. pour pelotes



étiq. pour devant de boîte



étiq. pour devant de cornets

Dans le but d'obtenir un prix de vente uniforme pour toutes les grosseurs de l'article 22, il a été décidé de réduire à 36 mètres le métrage des Nos de grosseur 30, 40, 50 et 60 de cet article.

Le format des boîtes employées pour ces Numéros ne sera pas modifié, mais les pelotes seront montées dorénavant sur tube plus gros que jusqu'à présent (tube pour 10 cocho 2 fils en gros numéros). Le diamètre des nouvelles étiquettes 36 mètres à créer sera dans ce but être un peu supérieur à celui des étiquettes 45 mètres actuelles.

Mulhouse, le 25 Novembre 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 25 Nov 1921

No 138

Nouvelles étiquettes pour Articles 21. & 22.

(Suite des ordres Nos 99, 120, 126 et 132)

1) Art. 115 Perlé No 1 20 grs.

Cet article sera dorénavant remis en vente aux Etats-Unis d'Amérique.

La nouvelle étiquette de pardaas (= 15,5 yards) qui sera la même pour le blanc, les couleurs, l'écru et le noir, sera la suivante: 15,5 yards



2) Art. 191 Repriser spécial 10 grs. (pour tous les Numéros)

L'étiquette de pardaas définitive a été créée pour le No principal 20 de cet article, voir ordre No 99.

Les autres Nos seront livrés dorénavant aussi, mais pour blanc et couleurs seulement. Nous ne ferons pour ces Nos très peu servants que des étiquettes provisoires (impression or sur papier acier) à coller sur le devant des pelotes et qui indiqueront les pardaas suivants:

pour le No	8	12	16	20	30	35
yards	24	36	48	62	92	108

pour le No	40	50	60	70	80	100
yards	122	154	184	214	236	296





Mulhouse, le 12 Décembre 1921

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 12 Déc 1921

but de 3 Nos 1016, 1018 et 1020 en-
vront combinés par du fil Nord gauche gaze.

Mulhouse, le 7 Novembre 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 7 Nov. 1921

N° 137

Articles 22, Demi-Alsace, pelotes de 45 mètres.

Modification du métrage des Nos 30/60



étiq. pour pelotes



étiq. pour devant de boîte



étiq. pour devant de nouvelles

Dans le but d'obtenir un prix de vente uniforme pour toutes les grosseurs de l'article 22, il a été décidé de réduire à 36 mètres le métrage des Nos de grosseur 30, 40, 50 et 60 de cet article.

Le format des boîtes employées pour ces Numéros ne sera pas modifié, mais les pelotes seront montées dorénavant sur tube plus gros que jusqu'à présent (tube pour 4 cocks 2 fils en gros numéros). Le diamètre des nouvelles étiquettes 36 mètres à créer sera donc en conséquence un peu supérieur à celui des étiquettes 45 mètres actuelles.

Mulhouse, le 25 Novembre 1921.

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 25 Nov. 1921

N° 138

Nouvelles étiquettes pour Articles 21 & 22.
(Suite des ordres Nos 99, 120, 128 et 132)

1) Art. 115 Perlé No 1 20 grs.

Cet article sera dorénavant remis en vente aux Etats-Unis d'Amérique.

La nouvelle étiquette de pardage (18,5 yards) qui sera la même pour le blanc, les couleurs, l'écru et le noir, sera la suivante : 18,5 yards



2) Art. 191 Repriser spécial 10 grs. (pour tous les Numéros)

L'étiquette de pardage définitive a été créée pour le No principal 20 de cet article, voir ordre No 99.

Les autres Nos seront livrés dorénavant avec, mais pour blanc et couleurs seulement. Nous ne ferons pour ces Nos très peu emploi que des étiquettes provisoires (impression ci-sur papier ocre) à coller sur le devant des pelotes et qui indiqueront les pardages suivants :

pour le No	8	12	16	20	30	35
yards	24	36	48	62	92	108
pour le No	40	50	60	70	80	100
yards	122	154	184	214	230	290





Mulhouse, le 12 Décembre 1921

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 12 Déc. 1921



étiq. pour pelotes



étiq. pour devant de boîte



étiq. pour devant de couvercles

Dan
uniforme pour to
été décidé de réd
grosseur 30, 40, 5
Le
méros ne sera pa
tées dorénavant
(tube pour Clo
mètre des nouv
dans ce but être
quettes 45 mètre

...mérique.

La nouvelle étiquette de yardage (= ...
qui sera la même pour le blanc, les couleurs, l...
et le noir, sera la suivante : 15,5 yards



2) Art. 191 Repriser spécial 10 grs.
(pour tous les Numéros.)

L'étiquette de yardage définitive à e...
pour le N° principal 25 de cet article, vo...
... Nos seront livrés dorénav...

12124

N° 139

Nouvelle étiquette
„Fil spécial pour machine à broder"

Durant la guerre, l'Article „Retors d'Alsace 30 grs" a été livré sur demande en fil lissé avec étiquette spéciale „Für die Stickmaschine präpariert" voir ordre N° 81.

Il a été décidé de reprendre cette fabrication spéciale pour commande minimum de 20 boîtes, éventuellement de 2 paquets de 4 ½ Kg par N° de grosseur et de couleur.

L'étiquette de guerre avec texte allemand et impression bleue sera remplacée par la suivante, impression rouge:

FIL SPÉCIAL POUR MACHINE A BRODER

à coller sur boîte et enveloppe comme indiqué dans l'ordre N° 81.

Mulhouse, le 28 Décembre 1921.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 28 Déc.bre 1921

[signature]

Décisions concernant les Publications.

N° 1 Mettre la mention Bibliothèque D.M.C sur les chemises, couvertures, etc.

N° 9 Suppression des prix marqués isolés.

N° 9 bis Vendre en Angleterre l'album au Point de Croix II avec traité français ou allemand.

N° 9 ter Dater les éditions des publications.

N° 10 Remplacer dans les textes l'article Lin mouliné par l'article Lin floche.

N° 19 Les publications vendues en Amérique, autres que celles éditées en langue anglaise, porteront la mention: Copyright, 19—, by Th. de Dillmont.

N° 22 Mettre en France, dans certaines publications, le feuillet qui porte le nom de Delagrave.

N° 23 Supprimer dans les publications le tableau de concordance des fils pour machines.

N° 39 Les trois éditions française, allemande et anglaise de l'album: Bach, ne seront plus réimprimées

N° 40 Vendre en Angleterre les albums Point de croix I et III avec texte français ou allemand.

N° 49 Changement apporté aux couvertures des albums Point de croix I, II et III

N° 56 Impression du texte allemand aux planches de l'album: Motifs de Broderie Copte, 1ère série

N° 57 Changement apporté aux couvertures des albums: Motifs de Broderie Copte, 1ère, 2me et 3me série

12124

No 139

Nouvelle étiquette
„Fil spécial pour machine à broder"

Durant la guerre, l'Article „Retors d'Alsace" 50 grs a été livré sur demande en fil lissé avec étiquette spéciale „Für die Stickmaschine präpariert" voir ordre No 81.

Il a été décidé de reprendre cette fabrication spéciale pour commande minimum de 20 boîtes, éventuellement de 2 paquets de 4½ Kg par No de grosseur et de couleur.

L'étiquette de guerre avec texte allemand et impression bleue sera remplacée par la suivante, impression rouge:

FIL SPÉCIAL POUR MACHINE A BRODER

à coller sur boîte et enveloppe comme indiqué dans l'ordre No 81.

Mulhouse, le 28 Décembre 1921.

[signature]

COPIÉ
sur le même folio
du registre correspondant
Mulhouse, le 28 Décbre 1921

[signature]

Décisions concernant les Publications.

No 1 Mettre la mention Bibliothèque D.M.C sur les chemises, couvertures, etc.

No 9 Suppression des prix marqués isolés.

No 9 bis Vendre en Angleterre l'album au Point de Croix II avec traité français ou allemand.

No 9 ter Dater les éditions des publications.

No 10 Remplacer dans les textes l'article Lin mouliné par l'article Lin floche.

No 19 Les publications vendues en Amérique, autres que celles éditées en langue anglaise, porteront la mention: Copyright, 19—, by Th. de Dillmont.

No 22 Mettre en France, dans certaines publications, le feuillet qui porte le nom de Delagrave.

No 23 Supprimer dans les publications le tableau de concordance des fils pour machines.

No 39 Les trois éditions française, allemande et anglaise de l'album: Bach ne seront plus réimprimées

No 40 Vendre en Angleterre les albums Point de croix I et III avec texte français ou allemand.

No 49 Changement apporté aux couvertures des albums Point de croix I, II et III

No 56 Impression du texte allemand aux planches de l'album: Motifs de Broderie Copte, 1ère série

No 57 Changement apporté aux couvertures des albums: Motifs de Broderie Copte, 1ère, 2me et 3me série

N°58 Changement de papier pour les albums, format in-4°

N°60 Changement des étuis pour Encyclopédies, format in-8°

N°64 Impression de la mention, "Tous droits réservés" sur nos publications

N°74 Inventaire concernant les publications

N°83 Musterbücher A mit französischen Benennungen im Reklameteil

N° 87 Décision prise pour l'impression des listes des articles et des couleurs et des tableaux des numéros de grosseurs

N° 90 Dénominations allemandes des Articles O.A.C.

N° 91 Dénominations allemandes des couleurs

N° 92 Dénomination française de l'Art. Moulinés spécial, dans les publications avec texte allemand

N° 93 Mention, Mulhouse (France)

N° 94 Papier chromo mat à remplacer par du chromo lisse

N° 96 Papier chromo lisse à remplacer par du pap d'impression ordinaire dans les albums in 4°.

N° 96 Papier chromo mat à remplacer par du chromo lisse.

N° 97 Changement de papier pour les albums format in-4°.

N° 98 Suppression de l'indication des prix de revente.

N° 105 Etuis pour Encyclopédies

N° 106 Patrons sur toile de l'album, "La Broderie Renaissance" (édition italienne)

N° 107 Feuillet, Prix de revente des publications à mettre dans les albums O.A.C.

N° 108 Modification de la reliure de l'album "Les Broderies aux Fuseaux 1ère Série

N° 111 Deux feuillets, prix de revente des publications au lieu d'un dans les albums O.A.C.

N° 112 Emploi de papier couché lisse pour les albums en format in 4°

N° 113 Suppression des lettres distinctives sur les étuis des Encyclopédies

N° 115 Reliure des albums en format in 4° (avec portefeuilles et planches stables)

N° 114 Modification de l'emballage des albums format in 4°

N° 121 Plus de listes de revente des publications dans les albums vendus en Suisse

N° 122 Changement de papier pour la pancarte générale. Coton, Lin et Soie et la pancarte. Alsa

N° 123 Gaufrage des couvertures pour albums, fil in 4°. Point de croix 1ère, 2me, 3e Série

N° 124 Impression du titre allemand sur la couverture du traité des albums Point de Croix, 1re et 3me Série, édition allemande

N° 130 Plus de listes de revente des publications pour les albums vendus en Allemagne

N° 133 Publications O.A.C. Changement d'une dénomination anglaise

N°58 Changement de papier pour les albums, format in-4°

N°60 Changement de textes pour Encyclopédies, format in-8°

N°64 Impression de la mention, Tous droits réservés sur nos publications

N°74 Inventaire concernant les publications

N°83 Musterbücher A mit französischen Benennungen im Reklameteil

N° 87 Edition prise pour l'impression des listes des articles et des couleurs et des tableaux des numéros de genres

N° 90 Dénominations allemandes des Articles O.A.C.

N° 91 Dénominations allemandes des couleurs

N° 92 Dénomination française de l'Art. Moulins spécial, dans les publications avec texte allemand

N° 93 Menton, Mulhouse (France)

N° 94 Papier chromo mat à remplacer par du chromo lisse

N° 96 Papier chromo lisse à remplacer par du gap d'impression ordinaire dans les albums in 4°.

N° 96 Papier chromo mat à remplacer par du chromo lisse.

N° 97 Changement de papier pour les albums format in-4°.

N° 98 Suppression de l'indication des prix de revente.

N° 105 Ebus pour Encyclopédies

N° 106 Patrons sur toile de l'album "La Gentille Renaissance" (édition italienne)

N° 107 Feuillet, Prix de revente des publications à mettre dans les albums O.A.C.

N° 108 Modification de la reliure de l'album "Les Gentilles aux Fuseaux" 1ère Série

N° 111 Deux feuillets prix de revente des publications au lieu d'un dans les albums O.A.C.

N° 112 Emploi de papier couché lisse pour les albums en format in-4°

N° 113 Suppression des lettres distinctives sur les étuis des Encyclopédies

N° 115 Reliure des albums en format in-4° (avec portefeuilles et planches détachées)

N° 114 Modification de l'emballage des albums format in-4°

N° 121 Plus de listes de revente des publications dans les albums vendus en Suisse

N° 122 Changement de papier pour la pancarte générale. Coton, Lin et Soie et la pancarte. Alsa

N° 123 Gaufrage des couvertures pour albums, fil in 4°. Point de croix 1ère, 2me, 3e Série

N° 124 Impression du libre allemand sur la couverture du traité des albums Point de Croix, 1re et 3me Série, édition allemande

N° 130 Plus de listes de revente des publications pour les albums vendus en Allemagne

N° 133 Publications O.A.C. Changement d'une dénomination anglaise

Décisions concernant les étiquettes.

N°2 Changement à faire aux étiquettes Perlé pelotes 50 grs.

N° 3 Mettre un cercle de découpage aux nouveaux clichés d'étiquettes de pelotes, afin de pouvoir découper ces étiquettes avec un bord non imprimé.

N°s 5, 6 Suppression provisoire de la mention Mulhouse - Belfort - Paris.

N°16 Annulation de la dite mesure.

N°17 Stock de clichés à conserver dans un local spécial.

N°18 Modifier l'étiquette devant de boîte Cordonnet spécial.

N°30 Etiquette de l'article Câliné à modifier.

N°31 Etiquette spéciale pour couleurs suivant type à modifier.

N°32 Modifier l'étiquette Lin à tricoter et à crocheter.

N°41 Modification de la mention de poids aux articles vendus aux Etats-Unis

N°43 Modification de la mention de poids aux articles vendus aux Etats-Unis

N°45 Changement aux étiquettes de dev. de boîtes: Coton à repriser 40 120 240 p. Coton à repriser spécial 5 et 10 gr, Coton pour Crochet 50 grammes

N°59 Nouvelle étiquette „Blanc azurage foncé"

N°61 Impression des étiquettes devant de boîtes Coton pour Bonneterie, dessus de couvercles Fil d'Alsace 12 bob. de 20 mètres

N°63 Impression des étiquettes pour pelotes Coton cannelé 50 grammes

N°69 Etiquette pour pelote Art. 178 — Moulinè 8 fils 50 pelotes

Décisions concernant les étiquettes.

N° 2 Changement à faire aux étiquettes Perlé pelotes 50 grs.

N° 3 Mettre un cercle de découpage aux nouveaux clichés d'étiquettes de pelotes, afin de pouvoir découper ces étiquettes avec un bord non imprimé.

N° 5, 6 Suppression provisoire de la mention Mulhouse - Belfort - Paris.

N° 16 Annulation de la dite mesure.

N° 17 Stock de clichés à conserver dans un local spécial.

N° 18 Modifier l'étiquette devant de boîte Cordonnet spécial.

N° 30 Etiquette de l'article Chiné à modifier.

N° 31 Etiquette spéciale pour couleurs suivant type à modifier.

N° 32 Modifier l'étiquette Lin à tricoter et à crocheter.

N° 41 Modification de la mention de poids aux articles vendus aux Etats-Unis

N° 43 Modification de la mention de poids aux articles vendus aux Etats-Unis

N° 45 Changement aux étiquettes de dev. de boîtes. Coton à repriser 40, 120, 240 p. Coton à repriser spécial 5 et 10 gr., Coton pour Crochet 50 grammes

N° 59 Nouvelle étiquette „Blanc azurage foncé"

N° 61 Impression des étiquettes devant de boîtes Coton pour Bonneterie, dessus de couvercles Fil d'Alsace 12 bob. de 80 mètres

N° 63 Impression des étiquettes pour pelotes Coton cannelé 50 grammes

N° 69 Etiquette pour pelote Art. 198 – Mouliné 8 fils 50 pelotes

N° 71 Changements apportés au mode d'impression des étiquettes bronzées

N° 76 Nouvelle étiquette destinée pour nos articles pour l'Allemagne

N° 77 Etiquette-échevaux pour paquets de 4½ N°s – Modification de l'impression

N° 78 Nouvelle qualité de papier avec pour étiquettes

N° 79 Artikel mit Inschriften in deutscher Sprache

N° 80 Neue Farbenetiketten für X Artikel

N° 81 Neue Etikette „Für die Stickmaschine präpariert"

N° 82 Abgeänderte Etikette „Deutsches Erzeugnis"

N° 84 Aufmachung von Auslandsartikeln für den Verkauf im Inland.

N° 89 Etiquettes d'origine pour les articles A. S. G.

N° 93 Etiquettes d'articles spéciales pour les articles A. (Art. 113. 119, 127, 126.)

N° 99 Nouvelles étiquettes pour articles A. S. G.

N° 109 Changement de papier pour les étiquettes pour bobines Retors d'Alsace 10 et 25 gr.

N° 110 Réduction de l'intervalle entre les étiquettes " Retors pour Mercerie et Retors spéc. pour Mercerie, étts de 50 grs, imprimées par feuilles entières.

N° 120 Nouvelles étiquettes pour articles A. S. G. (Suite de l'ordre N° 99)

N° 126 Nouvelles étiquettes pour articles A. S. G. (Suite des Ordres N° 99 et 120)

N° 132 Nouvelles étiquettes pour articles A. S. G. (Suite des ordres N° 99, 120 et 126)

N° 136 Nouvelles étiquettes pour pelotes Article 19, Fil à Dentelles.

N° 138 Nouvelles étiquettes pr articles A. S. A. (Suite des ordres N° 99, 120, 126 et 132)

N° 139 Nouvelle étiquette: Fil spécial pour machine à broder

Décisions concernant les boîtes et enveloppes.

N° 5, 6, 7, 8 Suppression provisoire de la mention Mulhouse - Belfort - Paris.

N° 13 Impression du cadre pointillé sur les enveloppes.

N° 24 Supprimer sur les boîtes Broder surfin et Machine 1450 mètres le texte du fond.

N° 26 Changements aux boîtes et enveloppes Retors spécial pour Mercerie.

N° 27, 28, 29 Cadre pointillé à imprimer sur les enveloppes des articles: Broder 250 grs, Broder 250 grs A, Broder spécial, Broder spécial A, Flocke à broder, Flocke spécial, Flocke spécial A; Lin pour dentelles, Fil à tricoter, Lin mouliné, Lin flocke à broder 250 grs, Cordonnet 25 grs, Cordonnet 10 grs, Cordonnet spécial 20 grs.

N° 30 Enveloppe de l'article Chiné à modifier.

N° 37 Impression des boîtes Alsatia et Perlé pel. 50 grammes.

N° 38 Impression du N° 30 sur les boîtes Retors d'Alsace 10 grs et 25 grs.

N° 42 Modifications apportées aux boîtes et enveloppes des articles Alsatia pelotes de 20 gr. et de 50 gr.

N° 44 Impression de notre marque DMC sur les boîtes et enveloppes Retors d'Alsace 50 grammes

N° 45 Changements aux boîtes et enveloppes: Coton à repriser 40, 120 & 240 pel. Coton à repriser spécial 5 et 10 gr, Coton pour crochet 50 grammes

N° 46 Changements de caractères pour notre marque DMC sur les boîtes et enveloppes.

N° 48 Impression des couvercles pour boîtes colis postaux N° 24 et 25

N° 50, 51 Impression des couvercles des boîtes pour colis postaux en usage à Mulhouse et à Belfort.

N° 71 Changements apportés au mode d'impression des étiquettes bronzées

N° 76 Nouvelle étiquette destinée pour nos articles pour l'Allemagne

N° 77 Etiquette-écheveau pour paquets de 4½ Rs. – Modification de l'impression

N° 78 Nouvelle qualité de papier ariés pour étiquettes

N° 79 Artikel mit Aufschriften in deutscher Sprache

N° 80 Neue Farbenetiketten für E. Artikel

N° 81 Neue Etikette: „Für die Stickmaschine präpariert"

N° 82 Abgeänderte Etikette: „Deutsches Erzeugnis"

N° 84 Aufmachung von Auslandsartikeln für den Verkauf im Inland.

N° 89 Etiquettes d'origine pour les articles U. S. A.

N° 95 Etiquettes d'articles spéciales pour les articles A. (art 113, 119, 127, 128.)

N° 99 Nouvelles étiquettes pour articles U. S. A.

N° 109 Changement de papier pour les étiquettes pour bobines Retors d'Alsace 10 et 25 gr.

N° 110 Réduction de l'intervalle entre les étiquettes. Retors pour Mercerie et Retors spéc. pour Mercerie, éch.s de 50 grs., imprimées par feuilles entières.

N° 120 Nouvelles étiquettes pour articles U. S. A. (Suite de l'ordre N° 99)

N° 126 Nouvelles étiquettes pour articles U. S. A. (Suite des Ordres N° 99 et 120)

N° 132 Nouvelles étiquettes pour articles U. S. A. (Suite des ordres N° 99, 120 et 126)

N° 136 Nouvelles étiquettes pour pelotes Article 19, Fil à Dentelles.

N° 138 Nouvelles étiquettes pr. articles U. S. A. (Suite des ordres N° 99, 120, 126 et 132)

N° 139 Nouvelle étiquette. Fil spécial pour machine à broder

Décisions concernant les boîtes et enveloppes.

N°s 5, 6, 7, 8 Suppression provisoire de la mention Mulhouse - Belfort - Paris.

N° 13 Impression du cadre pointillé sur les enveloppes.

N° 24 Supprimer sur les boîtes Broder sur fin et Machine 450 mètres le texte du fond.

N° 26 Changements aux boîtes et enveloppes Retors spécial pour Mercerie.

N°s 27, 28, 29 Cadre pointillé à imprimer sur les enveloppes des articles: Broder 250 grs, Broder 250 grs A, Broder spécial, Broder spécial A, Floche à broder, Floche spécial, Floche spécial A; Lin pour dentelles, Lin à tricoter, Lin mouliné, Lin floche à broder 250 grs; Cordonnet 25 grs, Cordonnet 10 grs, Cordonnet spécial 20 grs.

N° 30 Enveloppe de l'article Chiné à modifier.

N° 37 Impression des boîtes Alsatia et Perlé pel. 50 grammes.

N° 38 Impression du N° 30 sur les boîtes Retors d'Alsace 10 grs. et 25 grs.

N° 42 Modifications apportées aux boîtes et enveloppes des articles Alsatia pelotes de 20 gr. et de 50 gr.

N° 44 Impression de notre marque D.M.C sur les boîtes et enveloppes Retors d'Alsace 50 grammes

N° 45 Changements aux boîtes et enveloppes: Coton à repriser 40, 120 & 240 pel. Coton à repriser spécial 5 et 10 gr., Coton pour crochet 50 grammes

N° 46 Changements de caractères pour notre marque D.M.C sur les boîtes et enveloppes.

N° 48 Impression des couvercles pour boîtes colis postaux N° 24 et 25

N°s 50, 51 Impression des couvercles des boîtes pour colis postaux en usage à Mulhouse et à Belfort.

N° 53 Changement de l'impression des boîtes Fil pour machines, boîtes de 6 bobines de 450 mètres, Art. 70.

N° 54 Changement de l'impression des enveloppes pour boîtes Fil pour machines, 6 bobines de 450 mètres, Art. 70.

N° 62 Changement des formats de boîtes, d'étiquettes et d'enveloppes pour les articles: 11e Broder spéc. 3/12 éch. 20 m, 12 Broder ord. 24 éch. et 88 Broder ord. 3/24 éch.

N° 65 Nouveau format de boîte pour l'article 117, Mouliné spécial 24 échevettes

N° 75 Changement d'impression de nos couvercles de boîtes pour colis postaux

N° 135 Nouvelle boîte assortie pour article 21, Cloche 2 fils

Décisions concernant les imprimés divers.

N° 4 N° 11, 14 Suppression provisoire de la mention Mulhouse-Belfort. Paris.

N° 12 Numérotage des différents tirages.

N° 15 Mettre la mention Reproduction interdite sur les imprimés ayant un caractère spécial.

N° 20 Soumettre à Mr. Duvillard les modèles de tous les nouveaux imprimés.

N° 33 Suppression dans les tarifs B.M.C des articles Lin à broder et Soie moulinée. Suppression du tarif des Cotons câblés pour l'Industrie.

N° 34 Tableau des largeurs des Lacets superfins.

N° 35 Suppression d'articles.

N° 36 Frais généraux.

N° 47 Frais généraux

N° 52 Impressions des déclarations pour colis postaux

N° 55 Suppression du gélatinage des pancartes « Coton, Lin & Soie »

N° 61 Impression des tickets pour gardes de nuit

N° 66 Changement à faire dans les cartes de couleurs

N° 67 Changement à faire dans la carte de couleurs pour Cotons brillants

N° 68 Nouveaux astérisques pour les cartes de couleurs

N° 70 Nouvelle édition de la carte de couleurs pour les articles. Alsatia, Retors spécial pour Mercerie Retors d'Alsace.

N° 86 Nouvelle série de couleurs pour cotons brillants - Violet de Parme 2 27-31

N° 53 Changement de l'impression des boîtes Fil pour machines, boîtes de 6 bobines de 450 mètres, Art. 70.

N° 54 Changement de l'impression des enveloppes pour boîtes Fil pour machines, 6 bobines de 450 mètres, Art. 70.

N° 62 Changement des formats de boîtes, d'étiquettes et d'enveloppes pour les articles: 99 Broder spéc. 3/12 éch. 20 m, 92 Broder ord. 24 éch. et 88 Broder ord. 3/24 éch.

N° 65 Nouveau format de boîte pour l'article 117, Mouliné spécial 24 échevettes

N° 75 Changement d'impression de nos couvercles de boîtes pour colis postaux

N° 135 Nouvelle boîte assortie pour article 28, Cloche 2 fils.

Décisions concernant les imprimés divers.

N° 4
N°s 11, 14 Suppression provisoire de la mention Mulhouse-Belfort, Paris.

N° 12 Numérotage des différents tirages.

N° 15 Mettre la mention Reproduction interdite sur les imprimés ayant un caractère spécial.

N° 20 Soumettre à Mr. Durillard les modèles de tous les nouveaux imprimés.

N° 33 Suppression dans les tarifs B.M.C des articles Lin à broder et Soie moulinée. Suppression du tarif des Cotons câblés pour l'Industrie.

N° 34 Tableau des largeurs des Lacets superfins.

N° 35 Suppression d'articles.

N° 36 Frais généraux.

N° 47 Frais généraux

N° 52 Impressions des déclarations pour colis postaux

N° 55 Suppression du gélatinage des pancartes « Coton, Lin & Soie »

N° 61 Impression des tickets pour gardes de nuit

N° 66 Changement à faire dans les cartes de couleurs

N° 67 Changement à faire dans la carte de couleurs pour Cotons brillants

N° 68 Nouveaux astérisques pour les cartes de couleurs

N° 70 Nouvelle édition de la carte de couleurs pour les articles: Alsatia, Retors spécial pour Mercerie, Retors d'Alsace.

N° 86 Nouvelle série de couleurs pour cotons brillants - Violet de Parme 227-211

N° 85 Suppression de toutes les impressions spéciales en langue allemande, employées pour nos articles de 1914 à 1918

N° 88 Nuances marquées nouvellement d'un astérisque.

N° 100 Modification de l'impression des factures.

N° 101 Augmentation du Capital social

N° 102 Changement de papier pour les Bandelettes Crochet placées dans les pelotes d'articles D. M. C.

N° 103 Calcul des prix de revient

N° 104 Modification de l'impression des Extraits des Tarifs D. M. C.

N° 114 Cartes de couleurs Coton et Lin, Changement de dénomination de la nuance 746

N° 116 Nouveaux astérisques pour certaines couleurs

N° 118 Suppression de l'Article 17, Fil à Dentelle

N° 119 Nouvel article 19, Fil à Dentelles.

N° 125 Calcul des prix de revient

N° 127 Augmentation du Capital social

N° 128 Modifications à apporter à l'impression des pancartes allemandes

N° 129 Modifications à apporter à l'impression des cartelles pr. étalage A

N° 131 Texte au verso du papier bleu glacé pour paquets de 10 échevettes de Soie de Perse

N° 134 Modifications à apporter à l'impression des pancartes tchèques, hongroises et polonaises « Coton, Lin et Soie »

N° 137 Modification du métrage des N°s 30/60 de l'Article 22, Demi-Alsace.

Décisions concernant le Règlement du Travail.

N° 21 Fixation du salaire de la première journée de travail.

N° 25 Nouvelle bonification accordée au Personnel de la Reliure pour 1/2 heure de travail supplémentaire.

N° 72 Permissions pour recherches d'emploi

N° 73 Bonification des absences passagères obligatoires

N° 85 Suppression de toutes les impressions spéciales en langue allemande, employées pour nos articles de 1914 à 1918.

N° 88 Nuances marquées nouvellement d'un astérisque.

N° 100 Modification de l'impression des factures.

N° 101 Augmentation du Capital social.

N° 102 Changement de papier pour les Bandelettes Crochet placées dans les pelotes d'articles D.M.C.

N° 103 Calcul des prix de revient

N° 104 Modification de l'impression des Extraits des Tarifs D.M.C.

N° 114 Cartes de couleurs Coton et Lin, Changement de dénomination de la nuance 746

N° 116 Nouveaux astérisques pour certaines couleurs

N° 118 Suppression de l'Article 17, Fil à Dentelle

N° 119 Nouvel article 19, Fil à Dentelles.

N° 125 Calcul des prix de revient

N° 127 Augmentation du Capital social

N° 128 Modifications à apporter à l'impression des pancartes allemandes

N° 129 Modifications à apporter à l'impression des cartelles pr étalage A

N° 131 Texte au verso du papier bleu glacé pour paquets de 10 éclevettes de Soie de Perse

N° 134 Modifications à apporter à l'impression des pancartes tchèques, hongroises et polonaises « Coton, Lin et Soie »

N° 137 Modification du métrage des N°s 30/60 de l'Article 22, Demi-Alsace.

Décisions concernant le Règlement du Travail.

N° 21 Fixation du salaire de la première journée de travail.

N° 25 Nouvelle bonification accordée au Personnel de la Reliure pour 1/2 heure de travail supplémentaire.

N° 72 Permissions pour recherches d'emploi

N° 73 Bonification des absences passagères obligatoires